

MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice



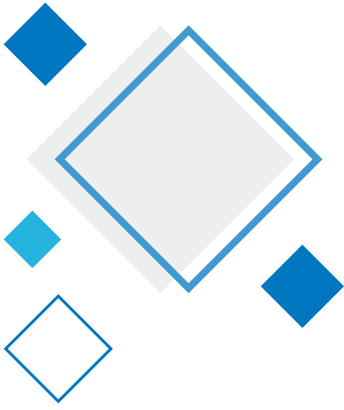
ÉTAT DE L'ART

LA CORRUPTION VUE PAR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Maxime Agator

Doctorant en sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (CEMS/CMH)

2021



L'auteur

Maxime Agator

Doctorant en sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales
(CEMS/CMH)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	P -6
I - La corruption, une question de norme	P -9
Recherches normatives sur les normes	
La corruption comme point de départ, l'intégrité comme résultat	
La norme de corruption, une question empirique	
Des qualifications et frontières ambiguës	
Perspectives de recherches sur les normes en SHS	
II - L'étude des pratiques transgressives	P -14
Analyses explicatives de la corruption et modèles généraux	
Étudier les transgressions : typologies des pratiques	
Perspective de recherches sur les pratiques	
III -Perceptions et réactions sociales face à la corruption	P -19
Étudier des perceptions contrastées	
Le rôle des scandales	
Étudier la lutte contre la corruption	
Perspectives de recherche sur les réactions sociales	
IV -Comment quantifier la corruption et les atteintes à la probité ?	P -22
CONCLUSION GÉNÉRALE	P -25
RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE	P -26

INTRODUCTION¹

Au début des années 2020, la France clôt sa troisième décennie de lutte contre la corruption dans sa forme contemporaine. C'est en effet au tournant des années 1980/1990 que la question de la probité publique et plus largement de la déviance des élites acquiert une place prépondérante dans l'espace médiatique, le débat public, puis dans la chronique judiciaire et dans la production législative. Les « affaires » et autres « scandales » qui marquent régulièrement l'actualité et les tribunaux en sont un signe très visible. Une série de nouvelles réglementations est mise en œuvre à partir de 1988 : encadrement du financement de la vie politique (1988, 1990, 1993, 1995), la création du délit de favoritisme (1991), la loi Sapin 1 de prévention de la corruption (1993), les lois de transparence et de moralisation de la vie publique, et plus récemment la loi Sapin 2. Cette attention nouvelle à la probité publique n'est pas limitée au cas français, comme le montrent les crises rencontrées dans d'autres pays européens ou encore l'adoption de conventions internationales (OCDE, Conseil de l'Europe, CNUCC).²

La recherche en sciences humaines et sociales (SHS) est également soutenue dans ce domaine depuis le début du XX^e siècle, notamment en langue anglaise et dans le monde anglo-saxon. Cependant, ces recherches et les débats qu'elles suscitent semblent moins connus en France. Alors que le thème de la corruption fait l'objet de publications foisonnantes à l'international, la thématique de la corruption prise au sens large en France semble faire l'objet d'une attention sporadique, malgré quelques exceptions notables ces dernières années, comme le projet ANR franco-allemand POCK³. Il reste que le projet de recherche européen de grande ampleur ANTICORRP (2012-2017)⁴, avec 20 partenaires de 15 pays différents ne comptait aucune institution française.

Par ailleurs, par-delà le cas français, cette littérature de recherche pose une autre difficulté. Les travaux existants semblent parfois contradictoires sur les constats les plus élémentaires : la corruption a-t-elle toujours existé, ou est-elle un phénomène nouveau ? Est-elle surtout répandue dans les pays en voie de développement ou postcommunistes, ou concerne-t-elle aussi des pays développés comme la France ? Peut-on mesurer de façon fiable le niveau de corruption d'un pays ? Il en résulte que les transformations de ces trente dernières années, leurs conséquences, l'ampleur des transgressions et leur évolution, l'efficacité des mesures mises en place, semblent parfois difficiles à interpréter.

Cet état de l'art, commandé par l'Agence Française Anticorruption et la Mission de recherche Droit et Justice, a pour but de présenter une vision synthétique et structurée de ces connaissances, en insistant sur leurs apports de connaissance et sur leur potentiel pour de futures recherches intéressant l'AFA ou la Mission. Il esquisse aussi des hypothèses quant à la rareté relative des recherches actuelles sur ces sujets en France. Enfin, la comparaison brève avec des publications récentes sur des thèmes comparables pourra indiquer quelques pistes de recherches ultérieures.

1 Je remercie les personnes ayant concouru à cet état de l'art par leurs suggestions bibliographiques, de perspectives de recherche et par leurs relectures.

2 Voir par exemple le dossier « La lutte anticorruption, de l'unanimité internationale aux priorités intérieures » dans (Favarel-Garrigues 2009)

3 <https://pock.hypotheses.org/objectifs-de-recherche> [consulté le 21/02/2021]

4 <https://anticorrrp.eu/anticorrrp-publications/> [consulté le 09/02/2021]

Périmètre et structure de l'état de l'art

Ce travail se concentre en particulier sur les disciplines des sciences humaines et sociales (Histoire, sociologie, science politique, économie), et laisse pour l'essentiel de côté la doctrine juridique et l'analyse des mécanismes du droit positif du point de vue du droit. Nous faisons l'hypothèse que ces analyses sont plus familières des professionnels⁵.

Au sein des SHS, le critère de sélection retenu dans le cadre de cette revue est en revanche volontairement large. Il ne s'arrête pas à la définition juridique de la corruption au sens strict, celle du « pot de vin » au langage courant, ni aux atteintes à la probité du Code pénal. La définition scientifique de la corruption est en effet un enjeu important dans la recherche en SHS sur ces questions — et pour partie non résolu. Faut-il postuler une définition de départ, et alors sur quelle base ? Ou faut-il se tenir à ce qu'une société définit comme corruption à un moment donné ? Ce point ne fait pas consensus, d'autant que les définitions présentent de fortes divergences selon les époques, les législations, les secteurs de la société. Certes, à partir de son étymologie d'altération, le terme renvoie depuis la fin du XVIII^e siècle à la transgression de certaines normes autour de séparation entre public et privé, entre vertu civique et intérêt particulier (Lascoumes 2016) — séparation qui a elle-même une histoire et peut être étudiée (Monier 2014a). Cependant cette frontière est fluctuante, ambiguë, et le terme reste polysémique (Johnston 1996).

Le courant dominant des recherches est, depuis les années 1990, proche du mouvement de réforme anticorruption et de l'action d'organisations internationales comme la Banque Mondiale ou d'ONG comme Transparency International. Il se caractérise notamment par son attrait particulier pour les modèles d'analyse généraux (Blundo 2016) et utilise souvent une variante de la définition de la corruption comme « Abus à fin privés d'une fonction publique » ou éventuellement « abus d'un pouvoir reçu en délégation » comme le fait l'ONG Transparency International. Cela n'épuise pourtant pas le débat : qui définit là où commence l'abus, et où passe la frontière public/privé ? Sens juridique, sens ordinaire, sens philosophiques, sens politique et sens scientifique du terme corruption se mêlent parfois et ce flou contribue sans doute au caractère difficile d'accès de ces recherches. Les définitions « techniques » précises apparaissent sans cesse rattrapées par d'autres considérations plus générales (Philp 2015). Les divergences fortes dans la manière de définir l'objet d'étude « corruption » représentent même pour certains auteurs un véritable obstacle à l'accumulation de connaissances (Bussell 2015).

Ces divergences théoriques recourent en partie celles des finalités des recherches. En effet, aborder le sujet de la corruption implique nécessairement de se positionner face à une préoccupation normative — entendu ici au sens prescriptif. Par-delà la diversité des analyses, la corruption renvoie toujours à un écart, une transgression par rapport à des normes (juridiques et/ou sociales). Le terme est le plus souvent considéré comme disqualifiant, parfois comme une pathologie sociale⁶, même si une partie minoritaire de la littérature a par le passé discuté des aspects bénéfiques de telle ou telle pratique, que ce soit comme étape nécessaire de modernisation, pour « graisser les rouages » de la bureaucratie (Lascoumes 2016) ou pour les fonctions intégratrices du clientélisme (Bussell 2019). Il reste que les différentes disciplines et courants des SHS n'entretiennent pas tous le même rapport aux normes et aux définitions normatives. Si certains les assument explicitement, d'autres cherchent à écarter les jugements de valeur dans l'analyse ou éviter d'y importer des normes extérieures, pour mieux étudier celles en vigueur dans la société.

Notons également que la corruption est devenue depuis le XVIII^e siècle, une question politique (Monier 2011). Certaines frontières symboliques, comme entre le privé et le public, « charri [ent] en effet un ensemble de représentations et de croyances quant aux fonctions et aux conditions de légitimité de l'État et de ses dirigeants » (France et Vauchez 2017 : 8). La mention répétée de la notion de confiance dans les

⁵ En témoigne les échanges entre chercheurs et praticiens dans des publications comme *La revue du GRASCO* <http://larevuedu-grasco.eu/> [consulté le 20/02/2021]

⁶ En témoigne le titre d'un séminaire de philosophie tenu 2013-2014 : « La corruption, maladie politique de la démocratie » <https://ihej.org/seminaires/philosophie-du-droit/la-corruption-maladie-politique-de-la-democratie/#1481726181060-78e4cae1-dfc4> [consulté le 07/03/2021]

rapports et lois traitant de corruption ou de probité des élus en atteste⁷. Il n'est donc pas surprenant que cette revue de littérature décèle de tels clivages autour d'un thème parfois décrit comme « sensible ».

Ces divergences se manifestent de façon concrète dans les propos des chercheurs. S'agit-il d'améliorer les normes, ou de les décrire telles qu'elles sont ? S'agit-il de décrire des comportements, en prenant les normes pour acquises, par hypothèse ? De dénoncer des pratiques ? De convaincre le lecteur que tel ou tel comportement *devrait* être considéré comme une forme de corruption ou d'abus alors qu'il ne l'est pas aujourd'hui ? Ou de s'affranchir des définitions juridiques ou morales pour créer ses propres catégories descriptives, quitte à laisser le jugement au public ? De mettre au jour des pratiques réprouvées, mais secrètes ? Au contraire, de ne pas jeter le discrédit sur tel ou tel groupe ? De s'interroger — ou s'indigner — sur la réaction — ou l'absence de réaction — à tel ou tel comportement ? Les recherches contemporaines sur le sujet ne sont pas coupées des débats publics sur ces questions, ce qui ne va pas sans tensions parfois, entre objectifs scientifiques d'un côté et demande sociale anticorruption de l'autre (Heywood et Rose 2014).

Ce travail mentionne aussi des travaux n'abordant pas explicitement le terme de corruption, voire des transgressions qui y sont fréquemment associées. Il s'agit notamment des recherches empiriques sur le fonctionnement ordinaire de services ou d'organisations (par exemple, les services administratifs en charge des marchés publics), ou la littérature sur la délinquance en col blanc. Qu'il s'agisse de mieux comprendre des milieux à risque ou de transposer des outils intellectuels utilisés pour des thématiques proches de la corruption, cette piste semble prometteuse pour dépasser la rareté apparente des recherches sur le cas français. Elle semble aussi à même de susciter de futurs travaux sectoriels en lien avec la corruption et les atteintes à la probité.

Pour représenter de façon claire et structurée les principaux courants de recherche sur la corruption, nous les distinguerons selon le triptyque classique de la sociologie de la déviance :

- 1) les normes
- 2) les comportements qui transgressent les normes (les transgressions)
- 3) les réactions sociales, dont le constat des transgressions, les perceptions publiques et l'action des organismes de lutte anticorruption font partie.

L'intérêt d'une telle répartition est de ne pas se limiter à la seule question des transgressions. En effet, non seulement les normes et les réactions sociales ont suscité de nombreux travaux, mais il paraît impossible de comprendre les transformations contemporaines sans prendre en compte l'évolution des normes et des attitudes vis-à-vis de la corruption, qui est parfois plus notable que l'évolution des pratiques elles-mêmes. Certains parlent même du « complexe corruption /anticorruption » pour penser de pair transgressions et réactions (Muir et Gupta 2018).

Une quatrième partie sera consacrée à la quantification de la corruption ; une question qui intéresse particulièrement les praticiens et a fait l'objet de tentatives nombreuses, plus ou moins controversées ces vingt dernières années. Les travaux français et perspectives de recherche sont mis en avant en fin de chaque partie.

Cet état de l'art ne peut prétendre à l'exhaustivité, tant les recherches autour de la corruption sont foisonnantes, en particulier au niveau international. Les secteurs de la vie sociale touchés par les problématiques de corruption sont nombreux et renvoient à tous les champs de l'action publique. Le caractère exploratoire de ce travail ne nous permet donc pas de les aborder. En revanche, l'objectif est de produire un aperçu des principaux courants de recherche contemporains, en se concentrant sur les travaux ayant produit des connaissances empiriques nouvelles et de première main.

⁷ Par exemple : Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

I — La corruption, une question de normes

La corruption s'inscrit nécessairement en rapport à des normes, juridiques et plus largement sociales. Après avoir abordé les travaux adoptant une approche normative (au sens de prescriptif), nous passerons en revue plusieurs ensembles de recherches empiriques adoptent généralement une approche plus descriptive (ou analytique) des normes.

Recherches normatives sur les normes

Ces recherches s'inscrivent dans la lignée des philosophes qui ont contribué à fonder les catégories actuelles de la pensée politique, notamment Machiavel et les libéraux du XVIII^{ème} siècle comme Montesquieu. Ces travaux situés essentiellement en philosophie, éthique, théorie politique ou droit, s'affranchissent au moins partiellement des définitions de la corruption « techniques » et restrictives en vigueur pour proposer des relectures ou réinterprétations des définitions classiques, ou pour en proposer de nouvelles, généralement plus extensives ou approfondies⁸. Aux États-Unis, ces travaux cherchent par exemple à penser la corruption au-delà de l'état du droit, dans un contexte où le financement des campagnes électorales par des intérêts privés est courant et dérégulé après l'arrêt historique « Citizens United » (Warren 2004 ; Lessig 2015 ; Teachout 2016). Cela conduit les auteurs à s'intéresser à des comportements certes légaux, mais largement considérés comme abusifs et injustes, la « corruption légale » (Dincer et Johnston 2020). Certaines publications tentent alors de proposer des critères généraux de séparation des comportements abusifs et non abusifs qui ne soient pas simplement le reflet de la tolérance du moment (Warren 2006).

Sur la notion de corruption proprement dite, on peut ainsi citer les travaux de Thierry Ménissier (2018) ou d'Emanuela Ceva (Ceva et Ferretti 2021), notamment sur les lanceurs d'alerte (Ceva 2020). On décèle ces dernières années une tendance au retour de conceptions institutionnelles, collectives de la corruption, pour dépasser l'approche par la faute individuelle jugée trop restrictive⁹.

Cette démarche normative s'inscrit souvent dans une démarche philosophique ou politique de production de nouvelles normes, davantage que dans les recherches empiriques des SHS sur les normes elles-mêmes. Compte tenu de l'objectif de cet état de l'art, nous ne les abordons donc pas en détail pour nous concentrer sur ce second type d'approche.

La corruption comme point de départ, l'intégrité comme résultat

Un premier ensemble de recherches plus descriptives des normes, principalement en sciences politiques anglophones et en économie, mettent en lumière un mouvement général de construction et d'adoption de nouvelles normes sociales qui amènent à la réduction de la corruption. Le changement dans les pratiques suit alors généralement le changement de normes. Il s'agit notamment de principes fondamentaux comme l'égalité de traitement des citoyens par les institutions et la poursuite d'une forme d'intérêt général ou public, associés à l'émergence de la démocratie occidentale et de la bureaucratie de l'État moderne légal-rationnel tel que décrit par M. Weber. Ces principes s'associent à une conception de l'ordre public inscrite dans les premiers codes pénaux à la fin du XVIII^{ème} siècle (Lascoumes 2016).

Pour nombre d'auteurs, cet ensemble de normes de traitement impersonnel, basé sur les institutions et les règles formelles, s'oppose à un autre ensemble de normes de comportement qui s'appuie quant à lui sur la transaction de gré à gré et le lien personnel : arrangement ; troc ; clientélisme ; clanisme ; loyauté personnelle, locale, traditionnelle ou de parti ; politique de faveurs, etc. Ce second ensemble risque de menacer le respect des principes impersonnels évoqués. Certains baptisent cette opposition « universalisme » contre « particularisme » (Rothstein et Torsello 2014) : le citoyen a-t-il affaire à un fonctionnaire qui incarne une fonction de manière impersonnelle selon des règles officielles en vigueur, ou à une personne particulière avec qui il faut composer, négocier, nouer une relation, offrir des cadeaux, contenter, etc. ?

8 Pour un aperçu des différentes définitions de la corruption, voir Lascoumes (ed.) 2010, p. 79-91

9 Un exemple récent de cette approche est proposé par Boccon-Gibod (2020)

Ceux qui s'adonnent à la corruption ne sont donc pas « amoraux », en particulier dans les contextes où elle est répandue : refuser de respecter d'autres normes comme « rendre service », « donner un cadeau » ou « remercier » fait au contraire l'objet d'une forte réprobation morale dans certains contextes, même si cela est en réalité souvent plus ambigu (voir *infra*) (Blundo et Olivier de Sardan 2001a). La « moralisation » de certaines pratiques, tel qu'est parfois qualifié le changement dans le débat public français, renvoie donc davantage dans cette perspective au remplacement de certaines normes morales par d'autres.

Pour ces travaux, les normes de lien personnel sont historiquement dominantes dans toutes les sociétés, et la « norme statistique » par défaut : la corruption est donc le point de départ. Même les pays présentés aujourd'hui comme des modèles de probité ont connu, sans exception, des pratiques aujourd'hui largement réprouvées : au XIX^{ème} siècle, la Suède était ainsi marquée par le népotisme et le clientélisme (Rothstein et Teorell 2015), tandis que les fonctionnaires britanniques prêtaient des fonds publics pour en toucher eux-mêmes les intérêts (Neild 2002).

Les différences de niveaux de corruption entre pays aujourd'hui ne sont donc pas pour ces auteurs le reflet de différences culturelles immuables (les pays nordiques contre les latins, etc.), mais le résultat de transformations sur un temps plus ou moins long, liées à la construction de l'Etat et aux relations entre groupes dirigeants et dirigés. Au cours de ce processus, un nouvel ensemble de normes est intériorisé et prend plus ou moins rapidement le dessus dans les faits (et pas uniquement dans des textes). Ce changement n'est cependant pas inéluctable : seul un ensemble de mécanismes sociaux précis permet de passer de l'un à l'autre, et de nombreux pays en développement n'enclenchent pas cette transformation de manière décisive. Les recherches s'attachent donc à en comprendre les mécanismes, en étudiant de près les cas de transition « réussies », des « cercles vertueux » ou « l'intégrité devient la norme et la corruption l'exception », comme le Botswana ou l'Estonie (Quah 2013 ; Mungiu-Pippidi 2016 ; Mungiu-Pippidi et Johnston (eds.) 2017).

Les explications des succès et échecs se partagent entre plusieurs écoles théoriques. Certains s'intéressent par exemple au rôle des incitations collectives dans le maintien d'un *status quo* de services publics corrompus et dysfonctionnels pourtant défavorables à tous, y compris les plus pauvres (Blundo et Olivier de Sardan 2001 a ; Rothstein et Torsello 2014). Le rôle des guerres et conflits extérieurs est aussi mentionné (Neild 2002). D'autres abordent la question à travers l'adoption de nouvelles normes par les groupes et font même appel à la psychologie sociale (Mungiu-Pippidi et Heywood (eds.) 2020). Selon cette perspective, les normes sociales sont d'autant plus respectées que les acteurs croient que « (a) la plupart des personnes de leur réseau de référence les respectent (attente empirique) et (b) la plupart des personnes de leur réseau de référence croient qu'ils doivent la respecter (attente normative) » (Bicchieri et Ganegoda 2017 ; Bicchieri et Mercier 2014). Des enquêtes ethnographiques permettent d'aller vérifier ces hypothèses en situation dans l'administration (Torsello (ed.) 2016), comme le fait Maria Giulia Pezzi en étudiant comment les fonctionnaires d'une petite ville italienne reçoivent les nouvelles obligations issues d'une loi anticorruption (Pezzi 2016). Certains auteurs montrent que les politiques efficaces de répression peuvent avoir des effets insatisfaisants : même lorsque les nouvelles règles sont formellement respectées, on trouve dans certains contextes une tendance des acteurs à inventer de nouvelles formes de « corruption légale » qui respectent la lettre de la loi sans en respecter l'esprit (Blundo 2001 ; Smart 2018) comme si la règle n'était pas intériorisée. Les raisons de l'apparition ou non de ces contournements en fonction des contextes peut alors devenir une question de recherche en soi (Pardo 2018).

Concernant la France, Neild (2002) voit une étape charnière entre la Révolution et le Premier Empire, quand est créée l'administration moderne plus standardisée, à un moment où de nouvelles élites cherchent à rompre avec l'ancien régime et son inefficacité, là aussi en contexte de guerre quasi permanente. Le mot corruption est d'ailleurs à l'époque synonyme de la dégénérescence de l'ancien régime, en écho à la conception robespierrienne de la vertu (Van der Hallen 2007). En revanche, selon Neild, l'adoption de nouvelles normes n'a pas touché de façon aussi décisive la politique française et la très haute administration,

au contraire. Dans son analyse, l'instabilité politique et les changements répétés de régime en France au cours du XIX^{ème} siècle a fait que la lutte entre partis n'a pas pu se stabiliser de façon à ce que les moyens de conquête du pouvoir soient progressivement régulés, du moins jusqu'aux années 1980. Le patronage et la relation personnelle ou politique de loyauté restent le mode de la désignation des hauts fonctionnaires, et l'exécutif garde longtemps le contrôle du judiciaire, empêchant une éventuelle répression. Neild rejoint sur ce point, de façon tranchée, d'autres constats similaires (Mény 1992 ; Rousset 2002), valables aussi pour d'autres États de l'Europe de l'Ouest comme l'Allemagne (Mckay 2003).

Cet ensemble de recherches est peu développé en France, mais semble connaître un intérêt international ces dernières années (par exemple bien représenté dans le projet européen ANTICORRP). Certains auteurs revendiquent même de fournir un cadre de pensée alternatif face à l'échec partiel des réformes anticorruption poussées par les institutions internationales depuis les années 1990. Ces réformes avaient été inspirées notamment par la théorie dite du « principal-agent », aujourd'hui fortement critiquée (Rothstein 2021) (voir partie II).

La norme de corruption, une question empirique

Un deuxième ensemble de recherches fait de la problématisation de la corruption par les sociétés elles-mêmes l'objet d'étude, particulièrement en accumulant les études de cas empiriques. Cette approche est parfois baptisée « constructiviste » et on la retrouve en histoire, sociologie, science politique ou anthropologie (Muir et Gupta 2018 ; Johnston 1996 ; Kerkhoff, Kroeze et Wagenaar 2013 ; Tänzler, Maras et Giannakopoulos (eds.) 2012 ; Monier 2014b). Elle prend du recul face à la conception générale de la corruption évoquée précédemment, et à son caractère supposé invariant et univoque pour tous les pays.

Le fait d'associer de façon systématique relation personnelle à corruption, en particulier, fait l'impasse sur le fait que ce qui est considéré comme de la corruption, du privé ou du public a varié fortement selon les époques jusqu'à aujourd'hui, y compris pour les pays développés européens. Sur ce point, la recherche en histoire a été foisonnante ces dernières années, en France et ailleurs (Engels, Monier et Petiteau (eds.) 2012; Monier 2014b). Sans le nier totalement, elle complexifie le mouvement général évoqué précédemment : « Son histoire n'est ni linéaire ni homogène » (Monier 2016). Elle relativise la similitude entre pays, et étend l'attention à d'autres époques, y compris l'antiquité. Pour la période antérieure à la période moderne, ces approches rappellent d'autres conceptions de la corruption, plus axées sur l'état général de dégénérescence d'une société politique, avec des outils de recherche qui permettent de comparer des contextes aussi divers que la Grèce antique ou la République vénitienne (Buchan et Hill 2014 ; Harivel 2019 ; Vitória, Kroeze et Geltner (eds.) 2020). Pour la période suivante, ces études montrent à quel point la question des relations personnelles fait l'objet d'un traitement partagé : certaines faveurs personnelles (le népotisme) sont ainsi disqualifiées au milieu du XIX^{ème} siècle, quand d'autres formes de faveurs sont préservées, voire justifiées (Dard, Engels et Monier (eds.) 2014).

De plus, l'étude plus fine des normes et transgressions autour de cas et pratiques concrètes (achat de vote, recrutement de hauts fonctionnaires sur recommandation de puissants sous le 1^{er} Empire, scandale dans les marchés publics d'armement en RFA des années 1960, etc.) permet d'étudier le détail du changement de normes dominantes, avec un phénomène cyclique de disqualification des pratiques existantes et jusque-là peu visibles et acceptées ou tolérées. Ces travaux mettent en avant le rôle des pamphlétaires, dénonciateurs et autres chevaliers blancs dans l'évolution des normes (Mattina et al. 2019), à l'instar de la notion d'entrepreneur de morale de la sociologie de la déviance (Becker 2012). Un scandale du début du XX^{ème} siècle rend ainsi visible les monnayages de Légion d'honneur par le gendre du président de la République et conduit à la création du délit de trafic d'influence pour suppléer aux limites de l'infraction de corruption (Audren et Lascoumes 2009). Cependant ces changements ne passent pas nécessairement par le changement législatif et peuvent aussi se faire à texte juridique constant. Par exemple, l'organisation de banquets alcoolisés à destination des électeurs lors de campagnes électorales est longtemps tolérée et peu discutée au début de la III^{ème} République ; une part importante des électeurs y voit d'ailleurs un gage

de générosité du candidat et d'attention à ses électeurs, au point qu'il est difficile de s'y soustraire pour être élu. Cette pratique est disqualifiée publiquement comme de la corruption électorale à la suite d'un travail progressif de critique publique d'un petit nombre d'acteurs dans les années 1880, pour rendre le problème visible et demander son règlement par les institutions politiques (Dompnier 2014).

Le mot corruption lui-même a évolué de sens, reprenant certaines déviances auparavant problématisées sous d'autres termes. Certaines infractions d'ancien régime sont d'ailleurs paradoxalement passées dans le langage courant alors qu'elles sont juridiquement obsolètes depuis plus de deux siècles : malversation, prévarication, etc. (Génaux 2002). Tout comme pendant la Révolution française, la notion de corruption peut au premier XX^{ème} siècle se référer à un régime dégénéré moralement, comme l'extrême droite le fait pour la République dans les années 1930. La norme de corruption a donc une frontière et une signification mouvantes.

Concernant la période contemporaine, plusieurs travaux ont cependant traité de la proximité entre normes anticorruption contemporaines et nouveau management public et néolibéralisme, notamment porté par la Banque mondiale et le FMI (Marquette 2014 ; Brown et Cloke 2004 ; Ivanov 2007). D'autres ont mis en rapport discours sur la corruption, expérience de la corruption et rapport à l'État chez les citoyens. Les travaux portant sur la France et la période ouverte depuis les années 1970-1980 restent cependant rares à ce jour, malgré un fort potentiel (Monier 2016) et l'intérêt de jeunes chercheurs (Wickberg 2021). Sur cette période, une part importante des travaux est davantage consacrée à la question connexe de la perception et des réactions sociales aux transgressions (partie III). Ces travaux gagneraient aussi à être croisés avec des études de sujets connexes comme les scandales financiers et le rapport à l'argent (Blic 2005).

Des qualifications et frontières ambiguës

Un troisième ensemble de recherches récentes insiste enfin particulièrement sur le caractère parfois ambigu, pluriel des normes et des frontières une fois en contexte. À l'issue de leur enquête de terrain sur la corruption dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, Blundo et de Sardan notent que la corruption est enchâssée dans des logiques diverses et parfois contradictoires : les mêmes acteurs peuvent réprover certaines formes de corruption d'un point de vue général tout en s'y adonnant en contexte. « La corruption a deux faces : l'une, publiquement illégale, est dénoncée ; l'autre, légitimée par les pratiques sociales, est tolérée. » (Blundo et Olivier de Sardan 2016). La réprobation est variable et le même acte peut revêtir différents sens selon les circonstances : racket, négociation, logique d'échange de cadeaux, etc. Dans un tel contexte, il est très difficile aux fonctionnaires d'échapper à titre individuel à ces formes de relations :

« Dans l'univers des relations personnelles, il y a évidemment des relations plus « horizontales » et d'autres plus « verticales ». Les systèmes d'allégeance internes à l'administration sont multiples et denses. Ils vont de la dette personnelle pour service rendu (et plus un acteur est haut placé, plus il rend de services) au poids énorme des partis politiques, en passant par les réseaux familiaux ou régionaux. De ce fait, peu de fonctionnaires sont réellement indépendants. Tous sont soumis à des pressions auxquelles ils ne peuvent en général résister, car elles relèvent d'un régime de la dette, ou du devoir. » (Blundo et Olivier de Sardan 2001 a, paragr. 57)

On retrouve ici en contexte les résultats de la psychologie sociale évoqués plus haut. Des logiques similaires de dette morale suite à des faveurs, comme la distribution de biens, est mis en évidence dans le cas d'élections locales au Brésil (Heredia et Palmeira 2014).

Par ailleurs, la transformation du rôle de l'État dans l'économie depuis les années 1980 peut aussi contribuer à rendre plus floue ou paradoxale encore la frontière public-privé, comme le montrent Antoine Vauchez et Pierre France (2017). Non seulement la montée des agences et d'organismes publics dans la régulation des marchés et le développement des partenariats publics-privés interrogent la frontière intérêt privé/intérêt

général, mais la définition de l'intérêt général lui-même échoit désormais en partie à des acteurs privés, comme les cabinets de consultants. La question du pantouflage, des conflits d'intérêts, du lobbying, objets de recherche et de critique publique importante ces dernières années, ne doit pas masquer pour eux le fait que ce « brouillage » a une dimension proprement structurelle. Ces deux chercheurs évitent cependant volontairement la question de qualifier les transgressions les plus graves, précisément par prudence vis-à-vis d'une question si normative, refusant la position de ceux qui « dénoncent les liaisons dangereuses entre les élites politico-administratives et les milieux d'affaires et pointent les glissements multiples des affaires à l'affairisme, de l'influence au trafic d'influence, des intérêts à la prise illégale d'intérêt » (*Ibid.*, p. 65), plus fortement que d'autres travaux sur le même thème (Lascoumes 2011). D'autres recherches sont en cours sur ces zones floues, qu'elles soient dans le monde économique ou médical comme dans le projet ANR MEDICI relatif aux conflits d'intérêts du médicament¹⁰.

Perspectives de recherches sur les normes en SHS

Il ressort de ces études sur les normes du point de vue des SHS une richesse d'approches et d'études de cas régulièrement complétées, qui permet de resituer les événements contemporains dans le temps long et de façon comparative. Elles permettent d'approfondir notre compréhension de la place des normes dans les phénomènes contemporains de corruptions/anticorruptions. Cependant il reste également beaucoup à comprendre des normes sociales dans la France la plus contemporaine, notamment dans des secteurs, milieux, et autour de pratiques spécifiques (lobbying, par exemple).

Il serait ainsi particulièrement utile de mieux situer le cas français par rapport aux situations (apparemment) très éloignées des pays en développement, notamment dans le cas de la bureaucratie « de guichet » (*street level bureaucracy*), c'est-à-dire des services en interaction directe avec le public. Que reste-t-il de lien personnel dans le fonctionnement administratif français contemporain, avec quels effets ? La lutte anticorruption efficace implique-t-elle de mettre en place des normes d'interactions les plus impersonnelles possible ? Certains travaux montrent que les rôles standardisés des agents publics n'empêchent pas une marge d'appréciation irréductible, et d'interactions plus informelles au guichet des services publics, du moins tant qu'ils sont présents (Dubois et Lagroye 2010). Elles sont même inévitables, et peuvent donner lieu à des comportements de jeu à la limite de la règle juridique et plus difficiles à réprimer, comme dans le cas de Hong Kong (Smart 2018). Cependant l'élimination totale de lien direct, par la dématérialisation par exemple, peut aussi se confronter à la question de la facture numérique et de la perte de fonctions secondaires des guichets, comme le lien social (Dubois 2015 ; Mazet 2019).

De même, que se passe-t-il sur ce plan à un niveau plus élevé dans les hiérarchies, par exemple lors de phases de négociation de marchés publics, où organisations privées et publiques entretiennent des relations commerciales de face-à-face par l'intermédiaire de leurs agents ? Comment, par exemple, la régulation accrue de pratiques fréquentes dans le secteur privé des cadeaux, des dépenses d'hospitalité (repas, etc.), telle que peuvent le porter des institutions comme l'Agence Française Anticorruption, sont-elles intériorisées du point de vue des agents ? Comment les agents tracent-ils la frontière au cas par cas entre ce qui est acceptable et ce qu'il ne l'est pas, en fonction d'autres impératifs ?

Par ailleurs, on en sait encore relativement peu sur les nouvelles normes anticorruptions apparues ces trente dernières années (par exemple autour de la transparence financière, de la prévention, de la corruption transnationale, etc.). Comment naissent-elles ? Quels types d'acteurs portent ces changements ? Comment sont-elles diffusées et transformées ? Sur quels savoirs s'appuient les réformes ? (Wickberg et Mugellini 2020) L'endogénéisation de ces normes, qu'elles soient obligatoires ou de *soft law*, dans les entreprises et administrations, c'est-à-dire la transformation de ces normes imposées depuis l'extérieur en normes internes aux organisations, est aussi un sujet lié directement aux stratégies actuelles de prévention de corruption par la conformité à un certain nombre de standards contemporains.

10 MEDICI, <https://medici.hypotheses.org/> [consulté le 22/02/2021]

Enfin la question des « zones grises » entre public et privé reste un thème de recherche majeur au fort potentiel, qui pourrait continuer à être décliné par secteur ou thème.

Pour tous ces aspects, le croisement entre recherches portant sur la période présente et recherches historiques peut être particulièrement pertinent pour saisir les transformations à l'œuvre sur le temps long.

II— L'étude des pratiques transgressives

L'étude des pratiques associées à la corruption est peut-être celle qui intéresse le plus directement les praticiens. À ce sujet, une idée apparaît régulièrement dans la littérature juridique : il serait quasi-impossible d'étudier des pratiques corrompues qui seraient, par définition, secrètes. Cette affirmation est paradoxale. Il est sans doute vrai que dans les sociétés où les normes « universelles » dominent, certains comportements sont moins fréquents, ne peuvent s'afficher publiquement sans conséquence, et sont donc sans doute plus difficiles d'accès au chercheur. Cependant, ce secret est tout relatif, tant la publication d'ouvrages consacrés aux « affaires » et leur compilation en dictionnaires et encyclopédies constitue depuis trente ans un champ de production éditoriale soutenu (voir par exemple Denoël et Garrigues (eds.) 2014 ; Garrigues 2019). Certains acteurs particulièrement impliqués font même le récit de leurs pratiques passées dans un documentaire télévisé — une fois acquis le délai de prescription (Deniau 2014).

Surtout, les recherches empiriques en SHS ont malgré tout réussi à proposer depuis plusieurs décennies des analyses riches appuyées sur du matériel de première main. De nombreux chercheurs ont en effet pu soit observer directement, soit recueillir des témoignages sur des pratiques transgressives associées à la corruption. Comme le notent bien Blundo et de Sardan (2001a), si la corruption est parfois inavouable publiquement, elle s'inscrit aussi dans des pratiques sociales ordinaires, que l'on peut étudier sur le terrain, par exemple les rapports entre usagers et administrations. Toutes les activités transgressives ne sont pas également dissimulées, notamment si elles sont (encore) monnaie courante et tolérées dans le milieu étudié et que les risques encourus par la présence du chercheur sont faibles. En cela, la corruption ne diffère pas d'autres déviances étudiées de longue date par la sociologie et l'anthropologie, à condition de gagner la confiance des acteurs lors de l'enquête de terrain. Les méthodes ethnographiques en particulier permettent souvent de saisir des pratiques « par le bas » en se plongeant dans un milieu, ses pratiques et ses normes ordinaires en immersion (Torsello et Venard 2015). Elles sont donc particulièrement fécondes. En économie, des chercheurs parviennent même à constituer une base de données de centaines de paiements de pots-de-vin dans deux ports africains, grâce à l'aide d'intermédiaires douaniers et d'observateurs engagés comme leurs assistants lors des passages de douanes (Sequeira et Djankov 2014).

Certaines activités laissent également des traces : dans les archives ou les comptabilités par exemple. C'est ainsi qu'un historien peut documenter le financement occulte des partis politiques en France par une entreprise de distribution de presse sous la IV^{ème} et V^{ème} République (Mollier 2018). Les sources indirectes, comme celles issues des enquêtes judiciaires ou médiatiques, peuvent être utilisées, mais elles présentent des limites importantes — elles résultent d'un travail de sélection et de mise en forme propres à ces dispositifs qui suivent des logiques différentes de celle de l'enquête scientifique, en se concentrant par exemple sur un acte donné et sa qualification plutôt que sur une relation de long terme entre acteurs (Blundo et Olivier de Sardan 2016). Cependant dans certains pays, des documents originaux produits lors d'enquêtes judiciaires peuvent être obtenus par les chercheurs. Des écoutes de conversations élus-entrepreneurs dans le cadre de marchés publics du bâtiment, enregistrés lors d'enquêtes en Espagne, permettent ainsi d'étudier les arguments avancés par les corrupteurs pour convaincre leurs interlocuteurs de participer à la transaction (Quesada et Sánchez 2019). Des pratiques peuvent encore être déduites à partir d'écart entre différentes données quantitatives publiques ou privées, à la façon de fraudes : par exemple entre revenus officiels et niveaux de consommation des fonctionnaires en Ukraine

(Gorodnichenko et Sabirianova Peter 2007). Ce dernier aspect quantitatif sera évoqué dans la partie IV.

Notons aussi que beaucoup d'activités mentionnées ici ne sont pas observées directement *comme* de la corruption, mais au détour d'enquête sur des questions connexes ou plus larges.

Sans chercher l'exhaustivité, nous pouvons évoquer trois principales manières d'aborder les pratiques : les modèles explicatifs, les typologies de comportement ; et les réflexions plus larges autour de la délinquance en col blanc.

Analyses explicatives de la corruption et modèles généraux

Les analyses générales et modélisées de la corruption ont connu un succès certain, en particulier en science politique théorique anglo-saxonne et en économie depuis les années 1990. Le modèle le plus célèbre d'entre eux est sans doute la théorie dite du « principal-agent », qui a nourri le « paradigme anti-corruption » dominant à l'international (Marquette et Peiffer 2018).

Cette théorie pose un modèle simple où un « principal » délègue une fonction à un « agent ». C'est la marge de manœuvre discrétionnaire de l'agent, associé à son pouvoir, qui lui permet de se détourner de sa mission à l'abri du regard de son supérieur (ou du peuple), le principal (Rose-Ackerman 1975 ; Banfield 1975). Klitgaard en a même proposé une formule mathématique devenue célèbre :

« $C = M + D - A$ » : Corruption = Monopoly + discretion - accountability (Klitgaard 1998).

La transparence et le fait de devoir rendre des comptes sur son action est alors une manière de rétablir la symétrie d'information entre le mandant (le supérieur hiérarchique, l'élu, le peuple dans une démocratie) et le mandaté (le fonctionnaire, le subalterne, l'élu...). Cette conception a nourri le programme de réforme des intuitions internationales comme la banque Mondiale : réduction du monopole par la privatisation et la limitation de la bureaucratie, transparence pour réduire l'asymétrie d'information entre principal et agent, etc.

Cette théorie, comme un ensemble de travaux de même inspiration est aujourd'hui très critiquée, du fait de leur caractère abstrait et décontextualisé. Ils sont basés sur un raisonnement essentiellement déductif et faiblement ancré empiriquement (Blundo et Olivier de Sardan 2016). D'après leurs détracteurs, ces recherches ne tiennent souvent pas compte du rôle du contexte et des normes ni ne peuvent expliquer pourquoi certains fonctionnaires ne se détournent pas de leur mission, pourquoi certains services sont plus intègres que d'autres ou pourquoi, d'ailleurs, le principal serait plus vertueux que l'agent. On reproche enfin aux approches générales proches du modèle principal-agent d'avoir inspiré un programme de réformes anticorruption peu efficace, et donc d'avoir nécessairement mal posé le problème (Paul M. Heywood 2017 ; Rothstein 2018).

D'autres modèles à portée générale sont proposés en alternative, comme nous l'avons déjà mentionné. Ces modèles restent à vocation générale, mais intègrent davantage de données issues des sciences sociales et d'enquêtes empiriques et sont donc moins décontextualisés. Un ensemble de chercheurs revendiquent aujourd'hui une réflexion axée sur « l'action collective ». Ils s'intéressent en particulier au rôle des incitations collectives pour expliquer l'absence de mobilisation pour des réformes anticorruption qui bénéficieraient pourtant à la plupart des gens, qui peuvent tous être à la fois victime et participants de la corruption (Mungiu-Pippidi 2013 ; Rothstein 2021, ou établissent des typologies de régimes et de configuration de pouvoir plus ou moins favorable à la réforme ou au contraire, à l'aggravation de la situation (Johnston 2014). Ils insistent sur les incitations à la réforme et au rôle de la démocratisation accrue dans la réduction de la corruption. Ces recherches permettent de renouveler les tentatives d'étudier la « volonté politique » de lutter contre la corruption, qui restaient selon eux générales et peu fructueuses. Certains, surtout en économie, estiment cependant que le modèle du « principal-agent » devrait être conservé pour certaines situations précises, même s'il a été utilisé abusivement par le passé. Il doit pour eux désormais nécessairement être amendé et complété par d'autres approches en s'adaptant davantage

au contexte étudié (Marquette et Peiffer 2018). À notre connaissance, ces recherches traitent moins directement du cas des pays développés et sont peu présentes en France.

Étudier les transgressions : typologies des pratiques

La recherche française a investi de façon bien plus notable l'exploration scientifique des différents mécanismes et types de relations qui participent de ce que l'on appelle la corruption au sens large. Pour ce faire, elle s'est davantage appuyée sur une approche faite d'enquêtes empiriques en situation, qui nécessitent concepts et catégories différentes des catégories juridiques. En effet les approches des SHS décrivent souvent davantage des relations et des mécanismes, plutôt que des actes ; qui plus est ces relations et mécanismes comprennent souvent à la fois des aspects légaux et illégaux, et répondent à des logiques indépendantes de leur caractère licite ou illicite, cette frontière ne recoupant d'ailleurs pas nécessairement celles des normes sociales locales. Comme le notent Blundo et de Sardan (2016), « Toute enquête sur la corruption est aussi une enquête sur des pratiques « hors corruption », mais proches, fonctionnellement, structurellement, ou culturellement. ». Il peut alors être utile aux chercheurs de constituer leurs propres catégories.

Certaines études mettent en avant le rôle d'un acteur type. C'est le cas de Donatella Della Porta (1995) qui introduit la notion « d'homme politique d'affaires » pour désigner ces membres « placés » à des postes clefs de l'administration italienne (commission d'appel d'offres, etc.) pour s'assurer du financement occulte de courants du parti, système révélé dans le scandale *Tangentopoli* du début des années 1990. Jean-Louis Briquet décrit quant à lui cette configuration italienne dans une perspective d'ensemble (Briquet 2014), qui reflète sans doute en partie certains mécanismes présents en France à la même époque des années 1980-1990 (Della Porta et Mény (eds.) 1995).

L'enquête de terrain permet d'aller encore plus loin dans l'étude des comportements, comme le montre la typologie très détaillée de Blundo et de Sardan pour la corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest :

Formes élémentaires de la corruption :	Nature de l'interaction :	Catégories juridiques :
<i>Gratification</i>	Transaction spontanée	Corruption
<i>Commission</i>	Transaction négociée	Corruption
<i>Piston, faveurs, népotisme</i>	Transaction spontanée	Trafic d'influence
<i>Paiement indu ou privatisation de la fonction</i>	Transaction négociée ou extorsion	Concussion
<i>Tribut</i>	Extorsion	Concussion
<i>Perruque</i>	Appropriation	Détournement de biens publics, abus de biens sociaux
<i>Détournement</i>	Appropriation	Détournement de biens publics, abus de biens sociaux

(Blundo et Olivier de Sardan 2001 a, paragr. 26)

Beaucoup de travaux font cependant appel des catégories plus largement utilisées par la littérature internationale qui s'imposent, comme les notions de « patronage », « clientélisme », « patrimonialisme » ou « capture d'État », qui sont souvent rangées sous la bannière de la corruption au sens large (Rothstein et Varraich 2017).

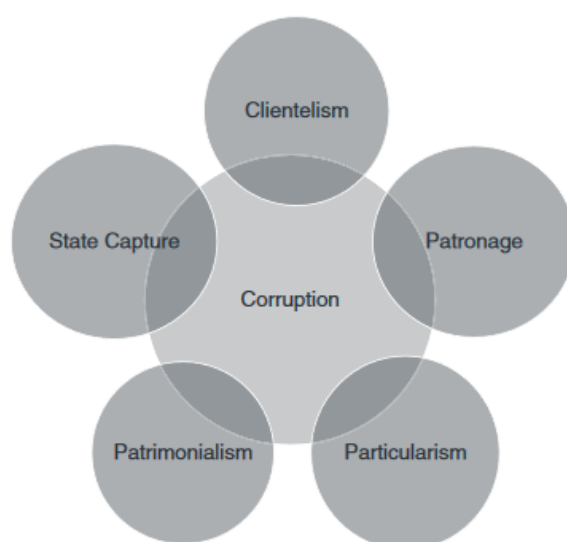


Figure 1.2 Corruption as an umbrella concept.

La corruption, concept général (*Ibid.*, p. 15)

Le clientélisme ou patronage (rapport patron-client) est sans doute le thème le plus étudié et ces concepts ont fait l'objet de publications dans plusieurs disciplines en France ces vingt dernières années. Les recherches montrent que même dans un contexte où les normes « universalistes » impersonnelles seraient dominantes, peuvent subsister des relations de dépendance et de liens personnels, relations de pouvoir asymétriques personnalisées liées à l'échange de services et biens (publics ou privés). Si là aussi les définitions varient, elles tournent généralement autour de la configuration où un personnage puissant, un « patron » apporte protection à des « clients » (d'après le vocabulaire de la Rome antique) qui en échange apportent leur soutien (Briquet 2020 ; Monier 2014b). Les travaux distinguent parfois pour la période récente patronage et clientélisme politique, ce dernier renvoyant plus spécifiquement au soutien politique et électoral, souvent en échange de biens dont les élus ont la maîtrise : emplois publics, logement social, subvention, etc. Des études de cas nombreuses ont été réalisées en France, tant d'un point de vue historique (Dard, Engels et Monier (eds.) 2014) que contemporain par le biais d'enquêtes de terrain, en Corse (Briquet 1997), à Marseille (Mattina 2016) ou en banlieue parisienne (Doidy 2005). Si ces relations sont caractérisées par un échange de biens ou services et donc une forme de troc, voire de « pacte », elles s'inscrivent dans le temps et peuvent aussi être décrites par les acteurs dans le langage de l'affectif et la morale du désintéressement : « amitié », « dévouement », « loyauté », « rendre un service », etc. (Briquet 1999).

Quelques études de cas s'intéressent aux réformes « réussies » qui parviennent à éliminer le clientélisme. Sans politique publique compensatoire, le remplacement de fonctionnaires désignés par des modes clientélistes par des fonctionnaires choisis selon leurs mérites peut ainsi amener à l'exclusion de fait d'un groupe social de l'accès à la fonction publique, comme les paysans pauvres au Paraguay des années 2008-2012 (Hetherington 2018). On retrouve ici le rôle intégrateur du clientélisme mentionné dès le milieu du XX^{ème} siècle dans la littérature sur les « machines » électorales.

Notons enfin que comme la corruption, la catégorie clientélisme a la particularité de pouvoir être à la fois utilisée de façon descriptive et de façon normative à des fins de disqualification morale ou politique. Son usage lors de recherche est donc susceptible de susciter des réticences de la part des acteurs étudiés.

La comparaison corruption/clientélisme a donné lieu à plusieurs travaux que résume de façon idéale typique un article récent Jean-Louis Briquet (Briquet 2020a, p. 641) à travers le tableau suivant :

Tableau 2. Les articulations entre clientélisme et corruption. Situations typiques

	Finalités principales des acteurs politiques	Finalités principales des acteurs économiques	Pratiques clientélistes prédominantes	Pratiques corruptives prédominantes
Réseaux politico-affairistes	Financement des partis politiques Rétributions matérielles	Accès aux marchés publics	Emplois induits Soutiens indirects	Pots-de-vin
Machines politiques	Entretien des clientèles électorales Contrôle du pouvoir local	Accès aux marchés publics Participation au gouvernement urbain	Distribution particulariste des biens publics	Connexions affairistes Favoritisme Pots-de-vin
Configurations politico-criminelles	Captation de rentes (patrimoine de l'État, ressources naturelles, aide internationale) Insertion dans les réseaux criminels*		Accumulation redistributrice Évergétisme	Capture de l'État Kleptocratie

* Comme cela a été précisé dans la troisième partie de cet article, les configurations politico-criminelles se caractérisent par une relative indifférenciation entre les stratégies d'accumulation politiques et économiques.

Le vocabulaire utilisé par les acteurs autour des pratiques de corruption, souvent plein d'euphémismes (« respecter », « cadeau », « rendre service », etc.), a aussi fait l'objet d'études spécifique (Blundo et Olivier de Sardan 2001b), mais à notre connaissance cela n'a pas été étendu au cas français.

Une autre manière d'étudier les pratiques est de circonscrire un type de procédure, secteur, un type d'activité, comme les marchés publics ou l'éducation. Ces approches sont particulièrement prisées au sein des publications d'organismes internationaux, dans une perspective proche de la cartographie des risques, mais semblent l'être moins dans le cadre de publications académiques¹¹. Elles tendent parfois également à disposer d'une base empirique faible. Cet ensemble de publications ne sera donc pas abordé en tant que tel ici.

Perspective de recherches sur les pratiques

Les recherches sur les pratiques ont exploré de nombreuses pistes, mais les travaux concernant la France restent épars. En plus des différents travaux étudiés précédemment, la transposition en France des recherches menées sur l'Italie des années 1980-1990, notamment, pourrait être particulièrement pertinente ; tout comme une recherche comparative sur le clientélisme contemporain et ses ressources et transformations dans différentes villes et régions françaises. Comment sont distribués les biens publics locaux dans des villes aux caractéristiques proches, mais en faisant varier un ou plusieurs critères (région, histoire locale, emploi, etc.) ?

11 Pour une exception notable, voir Graycar (2015)

Un autre potentiel de recherche très important sur la corruption est la mobilisation d'outils issus de champs de recherche plus larges comme celui de la délinquance en col blanc, la criminologie, la sociologie de la déviance et de la délinquance économique. Ces outils ne sont pas centrés sur la corruption, mais n'en sont pas moins particulièrement pertinents, en ce qu'ils permettent de comparer la corruption avec d'autres transgressions d'acteurs similaires, et de disposer d'une littérature bien établie sur les théories du passage à l'acte, les justifications des déviants et la présence de sous-cultures déviantes, leurs trajectoires, les effets des peines sur la récidive sur les délinquants en col blanc, etc. (Lascoumes et Nagels 2014). L'analyse de différences sources comme les dossiers judiciaires ou administratifs, les entretiens avec des condamnés ou des acteurs en situation, des observations, etc. pourraient permettre d'en savoir plus sur les profils des acteurs susceptibles de davantage passer à l'acte et de donner des informations sur les configurations les plus à risque, voire les reconstitutions de certains mécanismes. Elles pourraient aussi permettre de mieux nourrir le discours préventif anticorruption en identifiant plus finement les idées reçues, représentations, et autres effets de milieu qui servent à justifier les transgressions aux yeux des acteurs et à l'inverse, les mécanismes à l'origine du changement.

Enfin, là aussi, des recherches pourraient, s'intéresser aux pratiques des zones grises ou au jeu à la frontière de la légalité, comme les différentes formes de pantouflage.

III — Perceptions et réactions sociales face à la corruption

La corruption ne peut être pleinement étudiée en tant que fait social sans tenir compte des réactions que génèrent (ou ne génèrent) pas les transgressions, à commencer par le fait que ces actes soient reconnus comme tels, ce que certains appellent le « complexe corruption/anticorruption » (Muir et Gupta 2018). De nombreux travaux, en écho à ceux présentés en première partie, ont tenté de comprendre comment les différentes sociétés réagissent à ces pratiques, des perceptions des citoyens ordinaires aux médias, en passant par les organismes de répression et de contrôle. Ces réactions influent à leur tour sur les normes et les pratiques.

Étudier des perceptions contrastées

Les études sur les perceptions de la corruption au sein des populations ont été initiées par le politologue américain Heidenheimer (1970), qui distinguait trois types de corruption : noir, blanche, et grise. Il notait en effet que la perception par les citoyens ordinaires de la gravité des transgressions ne recouvrait pas celle des élites dans une société donnée. Si certaines pratiques sont unanimement tolérées (la corruption « blanche »), d'autres unanimement réprouvées (« corruption noire »), certaines sont tolérées par les élites, mais pas par la population, qui les réprouve lorsqu'elle en a connaissance (« corruption grise »). En France, ce domaine a été investi entre 2005 et 2013 autour de Pierre Lascoumes (Bezes et Lascoumes 2005 ; Lascoumes (ed.) 2010 ; Lascoumes et Le Hay 2013). Il montre des réactions sociales partagées, avec des parties de la population plus intolérantes à la corruption que d'autres, ce qui peut être croisé avec d'autres variables (rapport à l'argent, estimation de la prévalence réelle de la corruption, niveau de confiance dans les institutions, statut socio-économique, etc.). La part des Français qui manifestent l'attitude la plus intolérante à la corruption — c'est-à-dire qui l'estime fréquente et la réprouve le plus fortement — est d'ailleurs minoritaire au moment de l'étude (Lascoumes et Nagels 2014, p. 253). En Europe comme dans les cas africains, la réprobation de la corruption en général peut s'accompagner d'une plus grande tolérance face aux pratiques concrètes de la vie quotidienne une fois en situation (De Sousa 2008). La question de la réélection d'élus condamnés pour corruption a aussi fait l'objet d'enquêtes, qui montrent que les citoyens jugent leurs élus sur plusieurs critères, la probité n'étant que l'un d'entre eux (Bezes et Lascoumes 2009 ; Doidy 2005 ; Lascoumes 2013).

La perception de la corruption par ceux qui s'adonnent à des pratiques transgressives semble être moins étudiée spécifiquement, même si la recherche sur la délinquance en col blanc a investi la thématique, et montré les arguments types avec lesquels ces acteurs rationalisent leurs comportements pour continuer de se considérer comme des acteurs moraux (absence de choix, « tout le monde le fait », déni des conséquences, accusation de l'accusateur, etc.) (McGrath 2021 ; Sykes et Matza 1957).

Le rôle des scandales

Les scandales ont fait l'objet d'une attention soutenue, en lien avec leur présence dans l'espace médiatique. Une première approche, souvent employée en histoire consiste à les recenser et les compiler, pour ce qu'ils donnent à voir des évolutions des pratiques et des normes d'un contexte historique, social et politique au fil du temps (Garrigues 2019). Une approche plus récente consiste aussi à analyser l'action des porteurs du scandale eux-mêmes et du déroulé du scandale dans l'espace public. Cela permet de distinguer les deux idéaux types de l'affaire et du scandale (Boltanski, Claverie et Offenstadt 2007), et de noter le caractère transformateur des scandales sur les normes sociales (et parfois, juridiques). De Blic et Lemieux (2005) décrivent le scandale comme la « dénonciation publique d'une contradiction » (souvent entre des principes proclamés et les pratiques réelles), un moment où les normes (sociales, puis parfois juridiques) sont explicitées en public, réévaluées à la lueur de nouveaux faits et se transforment (*Ibid.*). L'accumulation d'exemples historiques semble confirmer l'existence ancienne de ce mécanisme de transformations rapides des normes par le scandale. Les scandales financiers semblent même avoir eu aux États-Unis comme conséquence de faire baisser la tolérance à l'égard de la délinquance en col blanc (Cullen, Hartman et Jonson 2009). Cependant, des travaux récents en France montrent aussi l'existence d'acteurs mobilisés pour faire décroître le scandale et maintenir le *statu quo* dans les affaires de fraude fiscale (Amicelle et Bérard 2017).

Dans le cas de la corruption, différents acteurs peuvent être porteurs de normes plus exigeantes et jouer un rôle majeur dans le déroulé des scandales : certains acteurs politiques (Garrigou 1992), des médias, journalistes, voire des émissions satiriques (Marchetti 2002 ; Musaraj 2018 ; Wickberg 2016), des magistrats (Roussel 2002 ; Roussel 2008) ou encore des ONG. Cependant si les travaux sur la question ont posé un cadre d'analyse particulièrement heuristique, il reste beaucoup à comprendre de la dynamique contemporaine des scandales de corruption. Les affaires les plus récentes n'ont à notre connaissance pas été étudiées, reflétant sans doute le fait que la discipline la plus active en France dans ce domaine est l'histoire.

Étudier la lutte contre la corruption

Les mouvements sociaux anticorruption, l'action d'agences spécialisées ou des systèmes judiciaires sont aussi un objet d'étude à part entière (De Sousa, Hindess et Larmour 2012). Certaines recherches sont des études de cas par pays (Favarel-Garrigues 2009 ; Schneider 2018), qui montrent la diversité des priorités nationales sur ce thème.

Les agences anti-corruption ont fait l'objet de recherches spécifiques. Suite à l'engouement pour ce modèle inspiré de l'ICAC de Hong-Kong, elles sont répandues depuis les années 1990 (c'est le cas de la France avec le SCPC puis l'AFA), avec des résultats contrastés (De Sousa 2010). Ces agences possèdent des caractéristiques et prérogatives variables, comme le montre une cartographie menée par ces organismes eux-mêmes sous l'égide de l'AFA en 2020¹². La littérature de SHS montre que plusieurs obstacles peuvent survenir et entraver le succès de ces agences, que ce soit des problèmes de gestion interne, des rapports conflictuels avec les médias, du manque de soutien (financier, législatif), voire des représailles par des acteurs influents du champ politique (Quah 2010). Dans certains cas, cela peut mener à leur suppression comme au Portugal, en Afrique du Sud ou en Italie (De Sousa 2010, p. 20), ou au renvoi de leur directeur ou directrice, comme dans le cas de la Roumanie avec la procureure de la Division Nationale Anticorruption (Mungiu-Pippidi 2018).

12 Voir <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr/vers-cartographie-mondiale-des-autorites-anticorruption-resultats-notre-enquete> [consulté le 01/03/2021]

La notion de gestion différentielle des illégalismes, inspirée par le philosophe Foucault, a nourri des travaux ces dernières années pour comprendre comment les transgressions associées à certains groupes sociaux (notamment financières) sont traitées de manière différenciée, souvent par des dispositifs spécialisés et la voie administrative, de façon moins sévère et plus négociée, tandis que les transgressions d'autres groupes sont traitées par le pénal de façon plus fortement répressive (Amicelle 2013 ; Spire 2009 ; Stasiak 2017). Cependant cela reste à établir pour la corruption et autres atteintes à la probité. Dans ce domaine, l'action judiciaire s'est d'ailleurs étendue à la politique depuis le début des années 1990 comme l'a étudié Violaine Roussel (Roussel 2002). Notre propre thèse, en cours, portera quant à elle sur la sociologie de la répression judiciaire contemporaine de la corruption politique¹³. Cependant ce domaine reste encore largement à étudier.

Les études sur les dispositifs anti-blanchiment et leur coopération avec le judiciaire, comme les étudie Anthony Amicelle, peuvent aussi apporter un éclairage intéressant sur les conditions dans lesquelles les institutions judiciaires sont saisies ou non d'enquêtes sur la corruption. Si le cas français n'est pour l'instant pas étudié depuis le travail plus générique sur l'émergence du renseignement financier anti-blanchiment et le rôle des banques (financé en 2006 par le GIP Mission de recherche Droit et Justice), le cas suisse étudié par Amicelle et Chaudieu révèle une forte disparité entre les signalements pour corruption et le nombre de cas de réellement poursuivis, tandis que les soupçons pour trafic de drogue, cible historique de l'anti-blanchiment, sont bien plus fréquemment transmis (Chaudieu et Amicelle 2018).

Perspectives de recherche sur les réactions sociales

Ces recherches apportent des connaissances précieuses sur l'enracinement social de la lutte anticorruption, sa dynamique et l'efficacité des dispositifs. Cependant beaucoup de ces approches n'ont pas abordé directement le cas français, et représentent donc autant de pistes pour mieux analyser les dynamiques en cours et contribuer à l'amélioration des mécanismes existants.

En plus de ces transpositions, un important champ de recherche à ouvrir concerne le travail concret des multiples acteurs impliqués dans la lutte anticorruption : policiers, agences administratives, cour des comptes, chambre régionale de comptes, renseignement financier, services judiciaires, coopération internationale, etc. En plus de cartographier ces acteurs, il serait particulièrement intéressant d'étudier les pratiques de saisine, signalement et de transmission de ces différents organismes, qui doivent régulièrement arbitrer entre différents modes de règlement des anomalies, entre mécanismes administratifs et judiciaire pénal, par exemple. Cette question reste aujourd'hui, du point de vue de la recherche en SHS, une zone d'ombre relative, tandis qu'elle a fait l'objet de davantage de travaux du point de vue du droit.

De même, la question des médias et en particulier de leur rôle dans la formation des perceptions de la corruption, objet de recherches internationales (Wickberg, Bratu et Berti 2020), est encore relativement peu traitée dans le contexte français.

Des recherches plus spécifiques pourraient également porter sur le rôle et les perceptions de professions particulièrement impliquées, comme facilitateurs potentiels, contrôleurs ou agents de prévention de la corruption : comptables, experts-comptables, gestionnaires publics, avocats, déontologues, cabinets de conseils en conformité, directions juridiques de grands groupes privés, etc.

13 Maxime Agator, « La corruption en procès. Constitution et transformation des pratiques judiciaires relatives aux élites politiques », <http://theses.fr/s153944>

IV — Comment quantifier la corruption et les atteintes à la probité ?

La mesure de la corruption est une préoccupation importante des praticiens de la lutte anticorruption, tant pour estimer l'ampleur du problème à résoudre qu'évaluer, à terme, l'efficacité des mesures de lutte. Cependant, c'est aussi une question controversée. L'outil aujourd'hui le plus visible au plan international, le « Corruption Perception Index » de Transparency International, a en effet fait l'objet de critiques fortes depuis près de deux décennies : on lui reproche en particulier la faiblesse de sa méthodologie, d'une faible valeur scientifique (Galtung 2006). Cependant l'ONG reconnaît d'ailleurs depuis le début des années 2000 que cet outil est principalement un instrument de plaidoyer.

Pour autant, peut-on obtenir de meilleures mesures de la corruption ? Là aussi, il faut d'abord résoudre la difficulté de la définition, pour savoir ce qui est effectivement mesuré. Comme le note Johnston, la corruption est un concept recouvrant des problèmes et des réalités diverses, qu'on ne peut réduire en un chiffre national aussi facilement qu'un taux de pluviométrie (Johnston 2010). C'est d'ailleurs au moment de cette traduction — que compte-t-on, concrètement ? — que les méthodes divergent.

Cinq grands ensembles de mesures existent aujourd'hui, qui impliquent principalement des économistes, ainsi que quelques politistes et sociologues. Nous nous appuyons ici sur le travail de revue de cette littérature fait par Sandra Sequeira (2012) et amendé à l'aide de travaux plus récents¹⁴ :

1. **Les mesures de perception** sont les mesures les plus anciennes (années 1990), et les plus controversées. Elles consistent en des questionnaires ou sondages d'opinion enregistrant des perceptions de la prévalence de la corruption. Aussi bien le Corruption Perception Index (CPI) de Transparency International¹⁵ que le World Governance Indicators de la Banque mondiale¹⁶ utilisent des agrégations de sondages d'« experts » (c'est-à-dire d'hommes d'affaires et expatriés), postulant le fait que leurs perceptions sont l'approximation la plus fiable de niveaux réels de corruption. Ces sondages suscitent de nombreuses critiques, car les experts sondés sont susceptibles d'être influencés par de nombreux facteurs : statut des expatriés dans le pays, rapport à la politique du gouvernement en place, démocratie et caractère libre de la presse (qui augmente mécaniquement la visibilité de la corruption) (Roca et Eda 2010), voire le classement du pays dans les Index précédents (Razafindrakoto et Roubaud 2010). Paradoxalement, intensifier la lutte anticorruption peut donc aggraver les perceptions à court terme. De plus les index comme le CPI rajoutent une étape supplémentaire à ces études en agrégeant plusieurs sondages entre eux alors qu'ils ne posent pas les mêmes questions, notent différemment, ne couvrent les mêmes pays (Galtung 2006). La valeur scientifique de ces index est donc faible. Les recherches utilisant ce chiffre pour trouver des corrélations entre corruption et d'autres facteurs (développement, inégalités, etc.) souffrent donc d'une faiblesse méthodologique majeure.

Si l'on écarte ces index et agrégations, les études de perception menées de façon rigoureuse sur des populations plus larges peuvent malgré tout avoir un intérêt scientifique en soi. À l'instar des études sur les valeurs des citoyens menées en sociologie¹⁷, elles permettent de mieux cerner la vision de telle ou telle partie du public. Elles font donc l'objet de recherches en France (travaux autour de P. Lascoumes, précédemment cités) et ailleurs (de Sousa et al. 2020). La perception de la corruption fait aussi partie de l'Eurobaromètre de la Commission européenne¹⁸. Cependant,

14 Voir par exemple Heywood et Rose (2014)

15 <https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/nzl> [consulté le 26/02/2021]

16 <https://info.worldbank.org/governance/wgi/> [consulté le 26/02/2021]

17 Voir par exemple La France des valeurs (Bréchon, Gonthier et Astor 2019)

18 https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/S2176_88_2_470_ENG [consulté le 01/03/2021]

ces méthodes ne remplacent pas l'étude des normes et valeurs une fois en situation, qui peuvent diverger des propos généraux sur la corruption que tiennent les acteurs, comme nous l'avons vu. Il faut aussi acter que ces études ne sont pas des mesures fiables des pratiques transgressives elles-mêmes.

2. **Les sondages basés sur l'expérience des personnes.** Ces études interrogent les personnes sur leur propre expérience, par exemple si elles ont été victimes de pratiques corruptrices (enquête de victimation) ou si elles ont elles-mêmes commis ces transgressions (enquête de délinquance autoreportée). Cela peut concerner les citoyens en général ou des groupes plus ciblés. Il s'agit là de méthodes utilisées plus généralement en criminologie ou en sociologie¹⁹. Elles sont considérées comme plus fiables, sous réserve de bien identifier les biais potentiels (Robert et Zauberman 2011). Parmi ce type d'étude, on peut citer le Global Corruption Barometer²⁰.
3. **Les mesures d'écarts dans les données.** Il s'agit là d'études plus localisées s'appuyant sur des données publiques ou privées, qui permettent de déceler des anomalies en comparant des chiffres, comme entre le budget voté au parlement et ce qui arrive effectivement sur le terrain, des chiffres d'import ou d'export, ou les écarts de prix suspects dans le programme Pétrole contre nourriture (Hsieh et Moretti 2006). Le coût final d'un équipement peut aussi être comparé avec une analyse indépendante, par exemple d'un économiste de la construction, pour un certain nombre d'aménagements tirés au sort, inspirée des méthodes expérimentales en économie du développement (Olken 2007).
4. **Les études statistiques et *big data*.** Ces dernières années, des chercheurs ont cherché à utiliser les données publiques de plus en plus nombreuses pour repérer des phénomènes statistiques susceptibles d'être associés à la corruption dans certains secteurs. C'est particulièrement vrai pour les données des marchés publics. Par exemple Fazekas, Tóth et King King (2016) ou Doroftei (2016) utilisent les données des marchés publics pour croiser les fréquences d'attribution de marché à différentes sociétés en fonction de leur proximité avec des décideurs publics, et donc détecter de possibles cas de favoritisme. Cette approche est portée aujourd'hui à plus grande échelle au sein du projet européen *Digiwhist*, sans partenaire français²¹, ou *Datacros*, auquel est associée l'Agence Française Anticorruption²². D'autres étudient les manipulations de taux d'éligibilité à des programmes sociaux à proximité des élections locales (Camacho et Conover 2009). Ces études en sont sans doute à leurs débuts, tant la disponibilité de données publiques a augmenté ces dernières années.
5. **Le comptage via l'observation directe de pratiques transgressives.** Cette méthode est sans doute délicate à mettre en œuvre, mais elle permet d'objectiver des pratiques de façon très fiable en assistant aux pratiques corruptrices et en les enregistrant directement. Elle semble avoir surtout été utilisée pour observer les pots-de-vin et la corruption de guichet, dans des pays en développement, en adjoignant un faux « assistant », auprès d'agents comme les intermédiaires douaniers (Sequeira et Djankov 2014) ou les conducteurs de camions (Barron et Olken 2007). D'autres protocoles d'enquêtes pourraient cependant être imaginés.

19 Voir par exemple l'enquête « Cadre de vie et sécurité » <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS> [consulté le 01/03/2021]

20 <https://www.transparency.org/en/news/global-corruption-barometer-citizens-voices-from-around-the-world> [consulté le 25/02/2021]

21 Digiwhist, <https://digiwhist.eu/about-digiwhist/> [consulté le 26/02/2021]

22 <https://www.transcrime.it/datacros/> [consulté le 26/02/2021]

Deux autres mesures sont parfois mentionnées, mais elles n'ont qu'un lien indirect avec la mesure de la corruption elle-même :

- Les **statistiques judiciaires et policières**. Il est bien établi dans la littérature des SHS que ces statistiques reflètent plutôt l'activité et les priorités des services de répression que la prévalence réelle de tel ou tel type d'infraction (Mucchielli 2010; Zauberman et al. 2009). Les cas de transgressions dont on peut supposer qu'elles sont presque totalement judiciairisées sont rarissimes (homicides...). Il n'empêche que la comptabilisation des affaires peut malgré tout avoir une portée heuristique, notamment si elle sert de base à un travail plus approfondi d'exploration qualitative des affaires ayant fait l'objet de condamnations et croisant différentes variables des cas, comme cela se fait déjà dans différentes disciplines, autour de la justice des mineurs ou des affaires familiales, par exemple. En France, les données de ce type ne sont pas aisément accessibles sans partenariat avec une institution judiciaire. Cependant des initiatives d'acteurs privés, comme le comptage de poursuites et condamnations effectué chaque année par une société d'assurance, la SMACL²³, pourraient permettre une avancée importante dans cette direction.
- Les **classements, notes de conformité, indicateurs**. Ce ne sont pas des mesures à proprement parler, mais des notations de conformité à des standards préventifs promus par différents organismes. Elles sont donc entièrement dépendantes des critères choisis et de leur degré d'exigence. Par exemple, la transparence budgétaire de chaque pays est évaluée selon les standards de l'*Open Budget Survey*²⁴, tandis que l'engagement d'entreprises d'armement dans la lutte anticorruption est évalué par le *Defence Companies Index*.²⁵

Si toutes ces méthodes ne peuvent pas être employées avec la même facilité en France, la mesure des pratiques de corruption reste un domaine presque inexploré et à grand potentiel.

23 Baromètre de l'observatoire des collectivités, SMACL, <https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?rubrique6> [consulté le 26/02/2021]

24 <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/france> [consulté le 01/03/2021]

25 <https://ti-defence.org/dci/> [consulté le 02/03/2021]

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ces dernières années, un nombre important de manuels et textes anglophones appellent à renouveler le modèle dominant d'analyse de la corruption en vigueur depuis 30 ans. Si tous ne rompent pas avec les recherches existantes au même degré, ces auteurs convergent dans leurs recommandations scientifiques. Ils invitent à s'éloigner des définitions abstraites, des approches déductives et des modèles décontextualisés, qui ont épuisé leur potentiel, pour privilégier des enquêtes plus empiriques, analyser en profondeur au cas par cas les situations et les spécificités locales dans une logique comparative. Cet état de l'art montre, nous semble-t-il, la pertinence de ce choix. Les approches et méthodes d'enquête empiriques présentées ont déjà permis de produire des connaissances nouvelles et fines, parfois inattendues, sur les mécanismes à l'œuvre autour du phénomène contemporain de la corruption sous toutes ses dimensions. Elles permettent par exemple de comprendre précisément en quoi les comportements les plus réprouvés ne relèvent pas toujours d'une logique du secret et de l'exceptionnel. Même si elles sont moins nombreuses, les recherches sur le cas français fournissent déjà des clefs de lectures riches, avec un investissement fort de la question des réactions sociales et de l'histoire. Beaucoup reste cependant à comprendre. Pour ce faire, la transposition d'approches étrangères éprouvées utilisant des méthodes directes recèle un très grand potentiel, même si elles proviennent d'enquêtes initialement pensées pour des contextes très différents.

Comment susciter ces travaux, alors que la production française a jusqu'ici été plus réduite ?

Cet état de l'art permet de constater que les auteurs ayant publié exclusivement sur la corruption sur une longue période sont plutôt rares. Il s'agit souvent d'une question rencontrée au cours de recherches portant sur d'autres objets : l'histoire du livre et de l'édition pour Mollier, les coûts du commerce pour l'économiste Sequeira, le fonctionnement de l'État au quotidien pour Blundo et de Sardan, ou la délinquance des élites économiques et financières pour Lascoumes. Nous constatons aussi que pour les travaux les plus anciens, ce passage sur le thème de la corruption a nécessité un investissement fort de leur part pour identifier les outils intellectuels pertinents pour penser le problème sous l'angle des SHS, en passant en revue de façon approfondie la littérature étrangère et/ou en bénéficiant d'un séjour dans des institutions de recherche étrangères où ce type de questionnement est plus commun.

Cela nous amène donc à une première hypothèse : la disponibilité et la visibilité de ces outils intellectuels permettant de saisir la corruption sont des enjeux importants pour susciter de nouveaux travaux. Nous pouvons donc espérer que des initiatives visant à accroître la présence d'analyses scientifiques de la corruption sur le « marché des idées » académiques français faciliteront ce passage vers ce thème parfois vu comme difficile d'accès. Peut-être cette visibilité diminuera-t-elle aussi les réticences à mobiliser des concepts perçus parfois, à tort ou à raison, comme trop dénonciateurs.

Une deuxième hypothèse est la méconnaissance de l'intérêt scientifique plus large des questionnements sur la corruption. Ils peuvent pourtant constituer une « porte d'entrée » (Blundo et Sardan 2001) pertinente pour enrichir la recherche sur des secteurs ou objets plus établis dans les différentes disciplines des SHS, comme l'État, de la justice, la démocratie, la bureaucratie, le vote, les inégalités, les politiques publiques, etc. Sur ce point, les possibilités sont vastes. Pour filer la métaphore du marché des idées, mieux faire connaître l'intérêt de cette entrée et réinsérer les questionnements sur la corruption dans des problématiques plus générales consiste donc à jouer cette fois du côté de la « demande » scientifique de travaux sur la corruption.

Enfin, pour de nombreux chercheurs en SHS, le choix des objets de recherche peut faire aussi écho de façon plus moins directe à des préoccupations d'ordre civique. Comme l'ont montré de précédents travaux financés par le GIP Mission de Recherche Droit et Justice, des appels à recherches sur des thèmes d'actualité permettent de produire des connaissances précieuses d'un point de vue scientifique et dans le même temps à même de nourrir le débat public.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Note : La bibliographie en ligne²⁶ constituée par Frédéric Monier et Jens Ivo Engels pourra constituer un complément utile aux travaux cités ci-dessous.

AMICELLE Anthony, 2013, « Gestion différentielle des illégalismes économiques et financiers », *Champ pénal/Penal field*, 6 mars 2013, Vol. X.

AMICELLE Anthony et BÉRARD Jean, 2017, « Défense des classes dominantes : la division du travail de légitimation à l'épreuve des scandales financiers internationaux », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 24 décembre 2017, n° 22.

AUDREN Frédéric et LASCOUMES Pierre, 2009, « La justice, le gendre et le scandale des décorations. Aux origines du trafic d'influence » dans Bruno Dumons et Gilles Pollet (eds.), *La fabrique de l'honneur: les médailles et les décorations en France (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, p. 119-143.

BANFIELD Edward C., 1975, « Corruption as a Feature of Governmental Organization », *Journal of Law and Economics*, 1975, vol. 18, n° 3, p. 587-605.

BARRON Patrick et OLKEN Benjamin, 2007, « The Simple Economics of Extortion: Evidence from Trucking in Aceh », *Journal of Political Economy*, 1 juillet 2007, vol. 117.

BECKER Howard, 2012, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance.*, Métailié., Paris.

BEZES Philippe et LASCOUMES Pierre, 2009, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol. 2009, n° 1, p. 109-147.

BEZES Philippe et LASCOUMES Pierre, 2005, « Percevoir et Juger la « corruption politique »: Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 5, p. 757.

BICCHIERI Cristina et GANEGODA D., 2017, « Determinants of corruption: A sociopsychological analysis » dans *Thinking about Bribery: Neuroscience, Moral Cognition and the Psychology of Bribery*, s.l., p. 179-205.

BICCHIERI Cristina et MERCIER Hugo, 2014, « Norms and Beliefs: How Change Occurs » dans Maria Xenitidou et Bruce Edmonds (eds.), *The Complexity of Social Norms*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Computational Social Sciences »), p. 37-54.

BLIC Damien de, 2005, « Moraliser l'argent », *Politix*, 2005, n° 71, n° 3, p. 61-82.

BLIC Damien DE et LEMIEUX Cyril, 2005, « Le scandale comme épreuve: Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005, vol. 71, n° 3, p. 9-38.

BLUNDO Giorgio, 2016, « La corruption entre scandales politiques et pratiques quotidiennes » dans *Monnayer les pouvoirs : Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Genève, Graduate Institute Publications (coll. « Cahiers de l'IUED »), p. 11-19.

26 Disponible sur : <https://pock.hypotheses.org/references-bibliographiques> [consulté le 01/03/2021]

BLUNDO Giorgio, 2001, « « Dessus-de-table » », *Politique africaine*, 2001, N° 83, n° 3, p. 79-97.

BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001 a, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 1 octobre 2001, vol. 83, n° 3, p. 8-8.

BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001b, « Sémiologie populaire de la corruption », *Politique africaine*, 1 octobre 2001, vol. 83, n° 3, p. 98-98.

BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2016, « La corruption comme terrain. Pour une approche socio-anthropologique » dans *Monnayer les pouvoirs : Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Genève, Graduate Institute Publications (coll. « Cahiers de l'IUED »), p. 21-46.

BLUNDO Giorgio et SARDAN Jean-Pierre Olivier de, 2001, « Introduction au thème », *Politique africaine*, 2001, N° 83, n° 3, p. 5-7.

BOCCON-GIBOD Thomas, 2020, « De la corruption des régimes à la confusion des intérêts : pour une histoire politique de la corruption », *Revue française d'administration publique*, 18 décembre 2020, N° 175, n° 3, p. 615-627.

BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth et OFFENSTADT Nicolas, 2007, *Affaires, scandales et grandes causes: de Socrate à Pinochet*, Paris, Stock (coll. « Les essais »).

BRÉCHON Pierre, GONTHIER Frédéric et ASTOR Sandrine, 2019, *La France des valeurs: quarante ans d'évolutions*, s.l.

BRIQUET Jean-Louis, 2020 a, « Les liens entre clientélisme et corruption », *Revue française d'administration publique*, 18 décembre 2020, N° 175, n° 3, p. 629-644.

BRIQUET Jean-Louis, 2020b, *Clientélisme*, s.l., Presses de Sciences Po, vol.2e éd.

BRIQUET Jean-Louis, 2014, « Le système des pots-de-vin. Normes et pratiques des échanges corrompus dans l'Italie de Tangentopoli » dans Olivier Dard, Jens Ivo Engels et Frédéric Monier (eds.), *Patronage et corruption politique dans l'Europe contemporaine*, s.l., A. Colin, p. 229-243.

BRIQUET Jean-Louis, 1999, « Des amitiés paradoxales. Echanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1999, vol. 12, n° 45, p. 7-20.

BRIQUET Jean-Louis, 1997, *La tradition en mouvement: clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin (coll. « Socio-histoires »), 303 p.

BROWN Ed et CLOKE Jonathan, 2004, « Neoliberal Reform, Governance and Corruption in the South: Assessing the International Anti-Corruption Crusade », *Antipode*, 2004, vol. 36, n° 2, p. 272-294.

BUCHAN B. et HILL L., 2014, *An Intellectual History of Political Corruption*, s.l., Palgrave Macmillan UK (coll. « Political Corruption and Governance »).

BUSSELL Jennifer, 2019, *Clients and Constituents: Political Responsiveness in Patronage Democracies*, New York, NY, OUP USA, 392 p.

BUSSELL Jennifer, 2015, « Typologies of corruption: a pragmatic approach », *Greed, Corruption, and the Modern State*, 25 septembre 2015.

CAMACHO Adriana et CONOVER Emily, 2009, « Manipulation of Social Program Eligibility: Detection, Explanations and Consequences for Empirical Research », *UNIVERSIDAD DE LOS ANDES-CEDE, DOCUMENTOS CEDE*, 20 août 2009.

CEVA Emanuela, 2020, « Justice et corruption politique : une justification du devoir de lancer l'alerte », *Raisons politiques*, 18 décembre 2020, N° 80, n° 4, p. 59-76.

CEVA Emanuela et FERRETTI Maria Paola, 2021, *Political Corruption: The Internal Enemy of Public Institutions*, s.l.

CHAUDIEU Killian et AMICELLE Anthony, 2018, « Mesurer la délinquance financière. L'argent sale en Suisse, entre dénonciations et condamnations pénales », *Champ pénal/Penal field*, 19 février 2018, Vol. XV.

COMBES Hélène et VOMMARO Gabriel Alejandro, 2015, *Sociologie du clientélisme*, La Découverte., s.l.

CULLEN Francis, HARTMAN Jennifer et JONSON Cheryl, 2009, « Bad guys: Why the public supports punishing white-collar offenders », *Crime, Law and Social Change*, 1 février 2009, vol. 51, p. 31-44.

DARD Olivier, ENGELS Jens Ivo et MONIER Frédéric (eds.), 2014, *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, France, A. Colin.

DE SOUSA Luís, 2010, « Anti-corruption agencies: between empowerment and irrelevance », *Crime, law and social change*, 2010, vol. 53, n° 1, p. 5-22.

DE SOUSA Luís, 2008, « 'I Don't Bribe, I Just Pull Strings': Assessing the Fluidity of Social Representations of Corruption in Portuguese Society », *Perspectives on European Politics and Society*, 2008, vol. 9, n° 1, p. 8-23.

DE SOUSA Luís, HINDESS Barry et LARMOUR Peter, 2012, *Governments, NGOs and Anti-Corruption: the new integrity warriors*, s.l., Routledge.

DELLA PORTA Donatella, 1995, « Les hommes politiques d'affaires. Partis politiques et corruption », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1995, vol. 8, n° 30, p. 61-75.

DELLA PORTA Donatella et MÉNY Yves (eds.), 1995, *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, Éd. la Découverte (coll. « Recherches »).

DENIAU Jean-Charles, 2014, *Il était une fois dans l'ouest — Le roman noir du 92*, s.l.

DENOËL Yvonnick et GARRIGUES Jean (eds.), 2014, *Histoire secrète de la corruption sous la Ve République*, Paris, Nouveau monde éditions.

DINCER Oguzhan et JOHNSTON Michael, 2020, « Legal corruption? », *Public Choice*, 1 septembre 2020, vol. 184, n° 3, p. 219-233.

DOIDY Éric, 2005, « (Ne pas) juger scandaleux », *Politix*, 2005, n° 71, n° 3, p. 165-189.

DOMPNIER Nathalie, 2014, *7 — Corruption ou système d'échange local ? Des normes en concurrence pour la définition de la légitimité électorale en France sous la IIIe République*, s.l., Armand Colin.

DOROFTEI Irina Mădălina, 2016, « Measuring Government Favouritism Objectively: The Case of Romanian Public Construction Sector », *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1 septembre 2016, vol. 22, n° 3, p. 399-413.

DUBOIS Vincent, 2015, *La vie au guichet: administrer la misère*, Paris, Éditions Points (coll. « Points. Essais »), 359 p.

DUBOIS Vincent et LAGROYE Jacques, 2010, *La vie au guichet: relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Éd. Economica (coll. « Études politiques »), 204 p.

ENGELS Jens Ivo, MONIER Frédéric et PETITEAU Natalie (eds.), 2012, *La politique vue d'en bas: pratiques privées, débats publics dans l'Europe contemporaine, XIXe-XXe siècles*, Paris, A. Colin (coll. « Les coulisses du politique à l'époque contemporaine, 1 ; Armand Colin - recherches »), vol. 260 ,/1 p.

FAVAREL-GARRIGUES Gilles, 2009, « Présentation », *Droit et société*, 2009, vol. 72, n° 2, p. 273-284.

FAZEKAS Mihály, TÓTH István János et KING Lawrence Peter, 2016, « An Objective Corruption Risk Index Using Public Procurement Data », *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1 septembre 2016, vol. 22, n° 3, p. 369-397.

FRANCE Pierre et VAUCHEZ Antoine, 2017, *Sphère publique, intérêts privés : enquête sur un grand brouillage*, Paris, Sciences Po les Presses, vol. 1/, 196 p.

GALTUNG Fredrik, 2006, « Measuring the immeasurable: Boundaries and functions of (macro) corruption indices », *Measuring Corruption*, 1 janvier 2006, p. 101-130.

GARRIGOU Alain, 1992, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1992, vol. 5, n° 17, p. 7-35.

GARRIGUES Jean, 2019, *Les scandales de la République : de Panama à l'affaire Benalla*, [Nouvelle éd. mise à jour., Paris, Nouveau monde éditions (coll. « Chronos »), vol. 662 ,/1 p.

GÉNAUX Maryvonne, 2002, « Les mots de la corruption : la déviance publique dans les dictionnaires d'Ancien Régime », *Histoire, économie et société*, 2002, vol. 21, n° 4, p. 513-530.

GORODNICHENKO Yuriy et SABIRIANOVA PETER Klara, 2007, « Public sector pay and corruption: Measuring bribery from micro data », *Journal of Public Economics*, 2007, vol. 91, n° 5-6, p. 963-991.

GRAYCAR Adam, 2015, « Corruption: Classification and analysis », *Policy and Society*, 1 juin 2015, vol. 34, n° 2, p. 87-96.

HARIVEL Maud, 2019, « Les élections politiques dans la République de Venise, XVIe-XVIIIe siècle: entre justice distributive et corruption ».

HEIDENHEIMER Arnold J., 1970, *Political corruption: readings in comparative analysis*, s.l., Holt Rinehart and Winston.

HEREDIA Beatriz M. A. de et PALMEIRA Moacir, 2014, « Le vote comme engagement », *Genèses*, 1 février 2014, n° 93, n° 4, p. 127-143.

HETHERINGTON Kregg, 2018, « Peasants, Experts, Clients, and Soybeans: The Fixing of Paraguay's Civil Service », *Current Anthropology*, 19 février 2018, vol. 59, n° S18, p. S171-S181.

HEYWOOD Paul M., 2017, « Rethinking corruption: hocus-pocus, locus and focus », *Slavonic and East European Review*, 31 janvier 2017, vol. 95, n° 1.

HEYWOOD et ROSE Jonathan, 2014, « "Close but no Cigar": the measurement of corruption », *Journal of Public Policy*, décembre 2014, vol. 34, n° 03, p. 507-529.

HSIEH Chang-Tai et MORETTI Enrico, 2006, « Did Iraq Cheat the United Nations? Underpricing, Bribes, and the Oil for Food Program », *The Quarterly Journal of Economics*, 1 février 2006, vol. 121, p. 1211-1248.

IVANOV Kalin S., 2007, « The Limits of a Global Campaign against Corruption » dans Sarah Bracking (ed.), *Corruption and Development: The Anti-Corruption Campaigns*, London, Palgrave Macmillan UK (coll. « Palgrave Studies in Development »), p. 28-45.

JOHNSTON Michael, 2014, *Corruption, contention, and reform: the power of deep democratization*, Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Cambridge University Press, 2014, xv+296 p.

JOHNSTON Michael, 2010, « Assessing Vulnerabilities to Corruption: Indicators and Benchmarks of Government Performance », *Public Integrity*, 1 avril 2010, vol. 12, p. 125-142.

JOHNSTON Michael, 1996, « The search for definitions: the vitality of politics and the issue of corruption », *International Social Science Journal*, 1 septembre 1996, vol. 48, n° 149, p. 321-335.

30

KERKHOFF Toon, KROEZE Ronald et WAGENAAR Pieter, 2013, « Corruption and the Rise of Modern Politics in Europe in the Eighteenth and Nineteenth Centuries: A Comparison between France, the Netherlands, Germany and England. Introduction », *Journal of Modern European History*, 1 février 2013, vol. 11, n° 1, p. 19-30.

KLITGAARD Robert, 1998, « International Cooperation Against Corruption », *Finance & Development*, mars 1998, vol. 35, n° 1.

LASCOURMES Pierre, 2016, « Analyse des corruptions, construction d'un champ de recherche. L'exemple des Etats-Unis (1902-1980) » dans Giorgio Blundo (ed.), *Monnayer les pouvoirs : Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Genève, Graduate Institute Publications (coll. « Cahiers de l'IUED »), p. 47-64.

LASCOURMES Pierre, 2013, « Élités délinquantes et résistance au stigmate », *Champ pénal/Penal field*, 2013, X.

LASCOURMES Pierre, 2011, *Une démocratie corrompible: arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Paris, France, Seuil.

LASCOURMES Pierre (ed.), 2010, *Favoritisme et corruption à la française: petits arrangements avec la probité*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Fait politique »), 283 p.

LASCOURMES Pierre et LE HAY Viviane, 2013, « Rapport à l'argent et conception de la corruption politique », *L'Année sociologique*, 2013, vol. 63, n° 1, p. 225-260.

LASCOURMES Pierre et NAGELS Carla, 2014, *Sociologie des élites délinquantes: de la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, A. Colin.

LESSIG Lawrence, 2015, *Republic, Lost: Version 2.0*, s.l., Twelve, 323 p.

MARCHETTI Dominique, 2002, « Le journalisme d'investigation : genèse et consécration d'une spécialité journalistique » dans *Juger la politique*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes.

MARQUETTE H, 2014, *Corruption, politics and development: the role of the world bank.*, Place of publication not identified, Palgrave Macmillan.

MARQUETTE et PEIFFER Caryn, 2018, « Grappling with the “real politics” of systemic corruption: Theoretical debates versus “real-world” functions », *Governance*, 2018, vol. 31, n° 3, p. 499-514.

MATTINA Cesare, 2016, *Clientélismes urbains: gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Sciences Po Les Presses (coll. « Domaine gouvernances »), 424 p.

MATTINA Cesare, MONIER Frédéric, DARD Olivier, ENGELS Jens Ivo, LABORATOIRE MÉDITERRANÉEN DE SOCIOLOGIE et CENTRE NORBERT ELIAS, 2019, *Dénoncer la corruption: chevaliers blancs, pamphlétaires et promoteurs de la transparence à l'époque contemporaine*, Paris, France, Demopolis.

MAZET Pierre, 2019, « Vers l'État plateforme », *La Vie des idées*, 2 avril 2019.

MCGRATH Joe, 2021, « Self-deception as a technique of neutralisation: an analysis of the subjective account of a white-collar criminal », *Crime, Law and Social Change*, 10 février 2021.

MCKAY Joanna, 2003, « Political Corruption in Germany » dans Martin J. Bull et James L. Newell (eds.), *Corruption in Contemporary Politics*, London, Palgrave Macmillan UK, p. 53-65.

MÉNISSIER Thierry, 2018, *Philosophie de la corruption*, Paris, Hermann, 200 p.

MÉNY Yves, 1992, *La corruption de la République*, Paris, Fayard (coll. « L'espace du politique »).

MOLLIER Jean-Yves, 2018, *L'âge d'or de la corruption parlementaire*, Paris, Perrin, 400 p.

MONIER Frédéric, 2016, « La corruption, fille de la modernité politique ? », *Revue internationale et stratégique*, 24 mars 2016, N° 101, n° 1, p. 65-73.

MONIER Frédéric, 2014 a, « La corruption injustifiable : débats publics, pratiques de pouvoir, cultures politiques (XIXe - XXe siècles) », *Séminaire « Philosophie du droit »*, Institut des Hautes études sur la justice, 14 févr. 2014 p.

MONIER Frédéric, 2014b, « « Mais la véritable corruption n'existe plus » Les patronages à l'ère de la critique » dans Olivier Dard, Jens Ivo Engels et Frédéric Monier (eds.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, A. Colin (coll. « Les coulisses du politique à l'époque contemporaine, 2 ; Armand Colin - recherches »).

MONIER Frédéric, 2011, *Corruption et politique: rien de nouveau ?*, Paris, A. Colin.

MUCCHIELLI Laurent, 2010, « Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance », *Savoir/Agir*, 2010, n° 14, n° 4, p. 93-101.

MUIR Sarah et GUPTA Akhil, 2018, « Rethinking the Anthropology of Corruption: An Introduction to Supplement 18 », *Current Anthropology*, 8 mars 2018, vol. 59, n° S18, p. S4-S15.

MUNGIU-PIPPIDI Alina, 2018, « Romania's Italian-Style Anticorruption Populism », *Journal of Democracy*, 1 juillet 2018, vol. 29, p. 104-116.

MUNGIU-PIPPIDI Alina, 2016, « The Quest for Good Governance: Learning from Virtuous Circles », *Journal of Democracy*, 2016, vol. 27, n° 1, p. 95-109.

MUNGIU-PIPPIDI Alina, 2013, « Controlling Corruption Through Collective Action », *Journal of Democracy*, 1 janvier 2013, vol. 24, p. 101-115.

MUNGIU-PIPPIDI Alina et HEYWOOD Paul M. (eds.), 2020, *A research agenda for studies of corruption*, Northampton Great Britain, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Edward Elgar Publishing.

MUNGIU-PIPPIDI Alina et JOHNSTON Michael (eds.), 2017, *Transitions to good governance: creating virtuous circles of anti-corruption*, Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing, 301 p.

MUSARAJ Smoki, 2018, « Corruption, Right On!: Hidden Cameras, Cynical Satire, and Banal Intimacies of Anti-corruption », *Current Anthropology*, 19 mars 2018, vol. 59, n° S18, p. S105-S116.

NEILD R. R., 2002, *Public Corruption: The Dark Side of Social Evolution*, s.l., Anthem Press, 261 p.

OLKEN Benjamin A., 2007, « Monitoring Corruption: Evidence from a Field Experiment in Indonesia », *Journal of Political Economy*, 1 avril 2007, vol. 115, n° 2, p. 200-249.

PARDO Italo, 2018, « Corrupt, Abusive, and Legal: Italian Breaches of the Democratic Contract », *Current Anthropology*, 7 février 2018, vol. 59, n° S18, p. S60-S71.

PEZZI Maria Giulia, 2016, « The Role of the Anti-Corruption Legislation and of Ethical Values in (Re)Defining Corruption: The Case of Monza, Italy » dans Davide Torsello (ed.), *Corruption in public administration: an ethnographic approach*, Edward Elgar Pub., Cheltenham, UK ; Northampton, MA.

PHILP Mark, 2015, « The definition of political corruption » dans Paul Heywood (ed.), *Routledge Handbook of Political Corruption*, London, New York Routledge, Taylor & Francis Group, p. 17-29.

QUAH Jon S. T., 2013, *Different Paths to Curbing Corruption: Lessons from Denmark, Finland, Hong Kong, New Zealand and Singapore*, s.l., Emerald Group Publishing, 272 p.

QUAH Jon S.T., 2010, « Defying institutional failure: learning from the experiences of anti-corruption agencies in four Asian countries », *Crime, Law and Social Change*, 1 février 2010, vol. 53, n° 1, p. 23-54.

QUESADA Mónica García et SÁNCHEZ Fernando Jiménez, 2019, « Persuasive Corrupters: Arguments Made to Corrupt Public Officials » dans *Political Corruption in a World in Transition*, s.l., Vernon Press, p. 107.

RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD Francois, 2010, « Are International Databases on Corruption Reliable? A Comparison of Expert Opinion Surveys and Household Surveys in Sub-Saharan Africa », *World Development*, 1 août 2010, vol. 38, p. 1057-1069.

ROBERT Philippe et ZAUBERMAN Renée, 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « La bibliothèque du citoyen »), 177 p.

ROCA Thomas et EDA, 2010, *Corruption Perceptions: The Trap of Democratization, a Panel Data Analysis*, Rochester, NY, Social Science Research Network.

ROSE-ACKERMAN Susan, 1975, « The economics of corruption », *Journal of Public Economics*, février 1975, vol. 4, n° 2.

ROTHSTEIN Bo, 2021, *Controlling Corruption: The Social Contract Approach*, Oxford, New York, Oxford University Press, 208 p.

ROTHSTEIN Bo, 2018, « Fighting Systemic Corruption: The Indirect Strategy », *Daedalus*, 1 juillet 2018, vol. 147, n° 3, p. 35-49.

ROTHSTEIN Bo et TEORELL Jan, 2015, « Getting to Sweden, Part II: Breaking with Corruption in the Nineteenth Century », *Scandinavian Political Studies*, 2015, vol. 38, n° 3, p. 238-254.

ROTHSTEIN Bo et TORSELLO Davide, 2014, « BRIBERY IN PREINDUSTRIAL SOCIETIES: Understanding the Universalism-Particularism Puzzle », *Journal of Anthropological Research*, 2014, vol. 70, n° 2, p. 263-284.

ROTHSTEIN Bo et VARRAICH Aiysha, 2017, *Making Sense of Corruption*, s.l., Cambridge University Press.

ROUSSEL Violaine, 2008, « Scandales et redéfinitions de la responsabilité politique: La dynamique des affaires de santé et de sécurité publiques », *Revue française de science politique*, 2008, vol. 58, n° 6, p. 953-983.

ROUSSEL Violaine, 2002, *Affaires de juges: les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, La Découverte.

SCHNEIDER Jane, 2018, « Fifty Years of Mafia Corruption and Anti-mafia Reform », *Current Anthropology*, 7 février 2018, vol. 59, n° S18, p. S16-S27.

SEQUEIRA Sandra, 2012, « Advances in measuring corruption in the field », *Research in Experimental Economics*, 1 janvier 2012, vol. 15, p. 145-175.

SEQUEIRA Sandra et DJANKOV Simeon, 2014, « Corruption and firm behavior: Evidence from African ports », *Journal of International Economics*, 2014, vol. 94, n° 2, p. 277-294.

SMART Alan, 2018, « The Unbearable Discretion of Street-Level Bureaucrats: Corruption and Collusion in Hong Kong », *Current Anthropology*, 23 mars 2018, vol. 59, n° S18, p. S37-S47.

SOUSA Luis DE, PINTO Isabel, CLEMENTE Felipe et GOUVÊA MACIEL Gustavo, 2020, « Using a three-stage focus group design to develop questionnaire items for a mass survey on corruption and austerity: a road-map », *Qualitative Research Journal*, 22 décembre 2020, ahead-of-print.

SPIRE Alexis, 2009, « Échapper à l'impôt ? : La gestion différentielle des illégalismes fiscaux », *Politix*, 2009, vol. 87, n° 3, p. 143-165.

STASIAK Frédéric, 2017, « L'éviction du juge pénal en matière économique et financière », *Archives de politique criminelle*, 15 novembre 2017, n° 39, n° 1, p. 7-21.

SYKES Gresham M. et MATZA David, 1957, « Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency », *American Sociological Review*, 1957, vol. 22, n° 6, p. 664-670.

TÄNZLER Dirk, MARAS Konstadinos et GIANNAKOPOULOS Angelos (eds.), 2012, *The social construction of corruption in Europe*, Farnham, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, xv+327 p.

TEACHOUT Zephyr, 2016, *Corruption in America: From Benjamin Franklin's Snuff Box to Citizens United*, Reprint édition., Boston, Harvard University Press, 384 p.

TORSELLO Davide (ed.), 2016, *Corruption in public administration: an ethnographic approach*, Edward Elgar Pub., Cheltenham, UK ; Northampton, MA, 258 p.

TORSELLO Davide et VENARD Bertrand, 2015, *The Anthropology of Corruption*, Rochester, NY, Social Science Research Network.

VAN DER HALLEN Thomas, 2007, « Corruption et régénération du politique chez Robespierre », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, 2007, n° 6, p. 67-82.

VITÓRIA André, KROEZE Ronald et GELTNER Guy (eds.), 2020, *Anticorruption in History: From Antiquity to the Modern Era*, Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Oxford University Press, 464 p.

WARREN Mark E., 2006, « Political Corruption as Duplicitous Exclusion », *PS: Political Science and Politics*, 2006, vol. 39, n° 4, p. 803-807.

WARREN Mark E., 2004, « What Does Corruption Mean in a Democracy? », *American Journal of Political Science*, 2004, vol. 48, n° 2, p. 328-343.

WICKBERG Sofia, 2021, « Understanding corruption in the twenty-first century: towards a new constructivist research agenda », *French Politics*, 1 mars 2021, vol. 19, n° 1, p. 82-102.

WICKBERG Sofia, 2016, « Scandales et corruption dans le discours médiatique français : la partie émergée de l'iceberg ? », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 1 septembre 2016, vol. 18, n° 2.

WICKBERG Sofia, BRATU Roxana et BERTI Carlo, 2020, « Corruption and the media » dans Paul Heywood et Alina Mungiu-pippidi (eds.), *A Research Agenda for Studies of Corruption*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, p. 107-117.

WICKBERG Sofia et MUGELLINI Giulia, 2020, *The evolving nature of evidence as used within the international anti-corruption community*, Paris, Laboratory for Interdisciplinary Evaluation of Public Policies (coll. « LIEPP Working Paper »).

ZAUBERMAN Renée, ROBERT Philippe, NÉVANEN Sophie et DIDIER Emmanuel, 2009, « L'acteur et la mesure », *Revue française de sociologie*, 9 avril 2009, Vol. 50, n° 1, p. 31-62.

La corruption, maladie politique de la démocratie | IHEJ, <https://ihej.org/seminaires/philosophie-du-droit/la-corruption-maladie-politique-de-la-democratie/>, consulté le 9 mars 2021.



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice